

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples

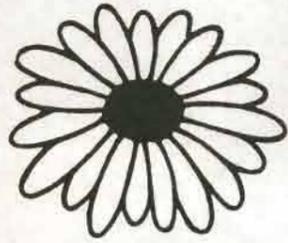


6F mars 1981 n° 999

comment naît
un ghetto?

les témoins
du racisme
et de la lutte
parlent





maillots de bain

bilytis
PARIS

piédssensibles

*les chausseurs
du confort et de l'élégance*
Choix unique en cheveau
en sports et en bottes

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)

(9^e) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare - Trinité)

(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sévras (Métro Sèvres-Babylone)

(10^e) Gare de l'Est - 53, Bd de Strasbourg (Métro Château d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis.

**en raison de son
intense activité,
le Mrap
appelle ses militants
à participer au
travail administratif.**

au sommaire

■ point chaud ■

afrique du sud :
à l'ombre des potences p. 4
par *jean-françois dieterlé*



■ l'événement ■

les témoins du racisme
et de la lutte parlent p. 6
par *frédéric maurin*

■ débat ■

autour du colloque de tel-aviv p. 8

■ les immigrés dans la cité ■

comment naît un ghetto p. 10
par *mario granelli*



■ pleins feux ■

rude boy p. 26
par *marc mangin*



Ce numéro n'est complet qu'accompagné de son encart numéroté de I à VIII

photo de couverture : senna

droit et liberté mensuel

120 rue saint-denis, 75002 paris - téléphone 233 09 57 - c.c.p. 9239-81-paris

directeur de la publication

albert lévy

rédacteur en chef

jean-louis sagot-duvaux

secrétariat de rédaction

marc mangin

jean-pierre barrizien, mireille carrère, delphine deporte, jean-pierre giovenco,
philippe jarreau, patrick kamenka, félix lambert, racine maiga, stephane mayreste,
robert pac, yves person, théo saint-jean, abdelhak senna, pierre-andré taguieff,
yves thoraval, jean-yves treiber, pierre vidal, slimane zéghidour.

abonnements : un an 60 F, soutien 120 F, étranger 90 F, publicité au siège du journal

■ éditorial ■

peut-on rêver ?...

La Journée Internationale pour l'élimination de la discrimination raciale commémore, chaque 21 mars, le massacre perpétré en 1960 à Sharpeville par la police sud-africaine, qui fit soixante-neuf morts et des centaines de blessés en réprimant une manifestation pacifique de la population noire.

En ce printemps 1981, peut-on rêver d'une Afrique du Sud démocratique, enfin libérée de l'apartheid, ou tout au moins d'une mobilisation mondiale pour abattre le régime sanglant qui la domine encore aujourd'hui ? La triste réalité, c'est que les médias taisent le plus souvent les crimes multipliés là-bas au nom de la « suprématie blanche » et surtout l'aide apportée à la survie du système par les responsables français dans les domaines économique, militaire, nucléaire et diplomatique. Ces jours-ci, précisément, les puissances occidentales réitèrent, à l'O.N.U., leur refus de sanctions contre l'Afrique du Sud, bastion à la fois du « monde libre », du racisme et du fascisme, salué comme un « pays ami » par M. Reagan. Le Mrap, pour sa part, exprime sa solidarité active à tous ceux qui se dressent contre l'apartheid, en particulier au mouvement de libération, l'African National Congress, qui inflige des coups de plus en plus durs aux criminels régnant à Pretoria.

Peut-on rêver, en ce 21 mars, d'une France sans racisme, où la liberté, l'égalité, la fraternité seraient le partage quotidien de tous ? Les discriminations ethniques et la ségrégation sociale ont créé les structures d'un véritable « apartheid à la française » : la formation de « ghettos », née des conceptions officielles racistes en matière d'habitat, attise à son tour divisions, tensions et rancœurs ; dans le même temps, les travailleurs immigrés et leurs familles, trop fréquemment désignés comme coupables de la crise et des difficultés qu'engendrent pour tous les carences gouvernementales, connaissent la pression toujours accrue du racisme d'Etat, avec son cortège de persécutions administratives et policières, d'expulsions et de refoulements.

Le Mrap, qui dénonce depuis des années l'aggravation de cette situation et qui insistait au moment de Copernic sur la nécessité de combattre simultanément tous les racismes, doit maintenant souligner que le terrorisme néo-nazi, alors au premier plan, demeure un terrible danger. Aucune arrestation au bout des « pistes » fantômes offerte à l'opinion publique, aucun démantèlement des groupes qui alimentent la violence, réduction en appel de la condamnation de Fredriksen : autant d'indices d'un laxisme persistant, tandis que s'accroît la recrudescence des attentats fascistes et racistes. L'Association Henri Curjel en dénombre 273 depuis juin 1977, soit une moyenne de 9 par mois, le dernier en date étant la tentative d'assassinat de M. Jacques Fauvet, directeur du « Monde ». Nous sommes après Copernic, mais avant ... quoi ?

On peut rêver ... à condition que ce ne soit pas pour se détourner de l'action mais pour donner à celle-ci une perspective et la renforcer constamment. Ce sera le but des Etats Généraux que le Mrap organise ce 21 mars à Paris. Des témoins venus de toute la France diront ce que vivent aujourd'hui les immigrés et les autres catégories menacées par le racisme ; en relatant des initiatives concrètes, ils apporteront aussi maints exemples de ce qui peut et doit être fait pour en finir avec toutes les manifestations d'ostracisme et de rejet, pour assurer le respect des droits et de la dignité de chacun. Ils montreront que le racisme n'est pas une fatalité : encore faut-il mettre en œuvre les moyens adéquats pour qu'il recule et soit éliminé.

Dans un monde en proie à tant d'incertitudes, mais où la défense des Droits de l'Homme, où l'amitié entre les peuples sont devenus des mouvements profonds avec lesquels il faut compter, dans une France qui débat pour plusieurs semaines encore ses options d'avenir, le Mrap donnera ainsi un prolongement efficace à la mobilisation d'octobre dernier et célébrera d'une façon responsable la Journée internationale contre le racisme.

Albert LEVY

21 mars

à l'ombre des potences

Ce n'est pas un hasard si les « Etats Généraux de la lutte contre le racisme » se tiendront le 21 mars. L'O.N.U., déjà, a choisi cette date pour en faire la « Journée internationale de lutte contre le racisme ». Pour les antiracistes du monde entier, le 21 mars rappelle le massacre de Sharpeville en Afrique du Sud où, en 1960, la police et l'armée chargèrent une manifestation pacifiste, faisant soixante-neuf morts. L'apartheid c'est, bien sûr, des crimes au quotidien, mais c'est aussi un arsenal de lois qui se met en place, peu à peu et surtout depuis le début des années soixante. Aujourd'hui, la barbarie raciste repose sur un épais tapis de lois pour aggraver sa politique répressive tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

l'arsenal de l'apartheid

Avec l'arrivée au pouvoir en 1948 du Parti nationaliste, tout le système de discrimination raciale existant depuis l'origine de la colonie hollandaise se trouve structuré l'apartheid, défini par les racistes de Prétoria comme un « développement séparé des races » est institutionnalisé. Au cours du temps, ce système qui opprime 80% de la population dut faire face à une montée de la pression populaire. Et au fil des années, le système répressif indispensable au maintien du régime s'est affiné afin de permettre la répression de tout acte ou de toute pensée allant à l'encontre d'une telle politique.

système de lois

Dès 1950, la « loi sur la répression du communisme » permit de lutter « contre toute doctrine visant à apporter un quelconque changement politique, industriel, social ou économique dans le pays ou favorisant les troubles et les désordres par des actes, omissions, menaces ou moyens y incitant »

Cette définition du communisme permet en fait de condamner comme « communiste » toute personne osant s'élever contre l'apartheid. Malgré cela, un courant de lutte non violente, souleva le pays.

Le gouvernement répondit par des massacres, tel celui de Sharpeville le 21 mars 1960. Une nouvelle loi sur les « organisations illicites » fut invoquée pour proscrire l'A.N.C. (Congrès National Africain) fer de lance de la lutte de libération et de nombreuses autres organisations. Cette loi condamne à 10 ans d'emprisonnement toute personne « coupable » d'appartenir à une des organisations interdites. La même année fut inventé le délit de « sabotage » pouvant entraîner la peine capitale.

L'interdiction des mouvements populaires de lutte ne bloqua pas la résistance et une nouvelle loi vit le jour en 1962. Cette loi, « anti-sabotage » étendit pratiquement sans limites les pouvoirs répressifs du gouvernement. Elle autorise l'arrestation sans mandat de toute personne soupçonnée d'opposition et la détention au secret sans jugement pendant 90 jours, sur simple décision du ministre de la Justice. Dans le cas d'une telle arrestation, la police n'est pas tenue de pré-



Ph. I.D.A.F.

Markus Kateka : condamné à mort.

venir la famille de l'intéressé.

En 1967, les organisations noires ayant pris conscience de la nécessité d'une lutte armée, le gouvernement instaura une « loi sur le terrorisme ». Le « terrorisme » devenait une notion fourre-tout permettant d'atteindre qui l'on voulait.

Cette loi fut appliquée rétroactivement depuis 1962. Le système répressif s'est encore étendu, principalement avec la « loi sur la sécurité intérieure » de 1976 conçue pour remplacer la « loi sur le communisme », jugée trop limitée. Elle permet, entre autres, l'existence d'une commission d'enquête permanente ayant des pouvoirs équivalents à la Cour Suprême. Il faut également noter que les 90 jours de détention au secret ont été portés à 180 jours.

Ce tour d'horizon n'est, bien sûr, qu'un large survol de la législation sud-africaine. Il permet pourtant de comprendre l'évolution du régime qui, face à l'opposition grandissante du peuple qu'il opprime, approfondit année après année un système dictatorial afin de ne plus laisser aux antiracistes la moindre chance légale d'agir.

la répression

C'est grâce à ce système de lois, que le régime sud-africain peut en toute impunité condamner à mort pour haute trahison les militants de l'A.N.C. Ce sont ces lois qui laissent le pouvoir à la police de tirer sur les manifestants, hommes, femmes ou mêmes enfants.

Le bilan de la répression est impressionnant : en 1979, il y a eu 133 exécutions capitales (dont deux blancs). La même année, la police fit, « dans l'exercice de ses fonctions » 165 morts dont 158 noirs, parmi lesquels 10 adolescents.



Ph. I.D.A.F.

Johnson Lubisi : condamné à mort.



Ph. I.D.A.F.

Naphali Manana : condamné à mort.



Ph. I.D.A.F.

Pétrus Mashigo : condamné à mort.

La lutte contre le « terrorisme » se traduit par l'emploi de la torture. Les témoignages enregistrés décrivent la privation de toute nourriture et boisson, les dents ou ongles arrachés à la tenaille, l'emploi de l'électricité, les viols, les menaces de mort, les multiples humiliations, les menaces de sévices sur les familles... La liste des horreurs serait trop longue à faire. Tout cela s'accompagne de mauvais traitements des prisonniers, principalement politiques, avec toutes les brimades et tortures, morales ou physiques, que cela entraîne. Les prisons sud-africaines ont compté (officiellement), du 1^{er} juillet 1978 au 30 juin 1979, 308 décès : des « accidents » ou des « suicides », bien sûr...

Toutes ces horreurs ne sont pas réservées aux adultes (hommes et femmes), les enfants aussi font partie des victimes des sévices. Uniquement en vertu des « lois sur la sécurité », il y avait 48 adolescents de moins de 18 ans dans les prisons sud-africaines, et les rapports concernant leur arrestation et/ou leur détention sont effrayants... C'est toujours le fusil qui répond aux revendications des écoliers.

danger pour la paix

C'est aussi au nom de sa « lutte contre le terrorisme » que le régime de Pretoria frappe en dehors même de ses frontières. Par des incursions armées en territoire étranger, il tue les victimes innocentes de sa politique. Il y a eu l'effrayante tuerie de Kassinga, en Angola.

Dernièrement encore, le 30 janvier 1981, les troupes de l'armée sud-africaine ont attaqué un village de réfugiés namibiens au Mozambique faisant 11 morts et 8 blessés parmi la population civile.

Est-il besoin de démontrer le danger que représente le régime Pretoria pour la paix en Afrique australe ?

une évolution ?

Le 29 avril vont se dérouler des élections anticipées en Afrique du Sud, organisées par M. Botha, afin de consolider si

possible son assise au sein du Parti Nationaliste. Celui-ci est divisé en tendances : l'une, composée des plus ultras, refuse toute évolution et rejette toute idée de changement de la Constitution par peur de perdre ses privilèges ; l'autre (celle que défend le Premier Ministre) qui, face au manque de main-d'œuvre spécialisée, voudrait ouvrir à certaines couches de la population noire l'accès à des emplois jusqu'ici réservés aux blancs, et donc réformer les lois du travail.

M. Botha est ainsi présenté comme désirant « assouplir » l'apartheid. Mais les mesures d'assouplissement qu'il préconise touchent uniquement le « petit » apartheid et n'impliquent aucune modification du système lui-même. L'objectif est clair : donner une idée respectable au monde de l'Afrique du Sud, et justifier sa répression en accusant les opposants de vouloir déstabiliser un régime qui se démocratiserait. Ces faux-semblants ne tromperont pas plus le peuple sud-africain que les antiracistes du monde entier qui luttent à ses côtés.

Jean-François DIETERLE
N.B. Sources : O.N.U.

Case réservée à la Sté D.

Case réservée à la Sté T.

états généraux

les témoins du racisme et de la lutte parlent

Les Etats Généraux : ce sont une suite d'initiatives les plus diverses organisées par les comités locaux du Mrap. Partout, les gens discutent et témoignent. Le 21 mars à Paris, ce sera la rencontre de tous les militants antiracistes : un carrefour pour dénoncer l'ampleur du mal.

« Deux jeunes Marocains agressés, leurs assaillants voulaient faire « comme au Tchad ». C'est le titre d'un article d'un journal lillois que Anne V., lycéenne, a accroché au questionnaire « Le racisme, qu'en pensez-vous ? ». « Des articles comme celui-là, dit-elle, on en trouve tous les jours dans les journaux ; si j'ai joint celui-ci, c'est parce que c'est le cas de « Momo » (Mohamed) un garçon de ma classe ». Elle poursuit : « Si Momo a de nouveau une dent, on n'est pas prêt d'oublier la marque morale que ça nous a tous fait. ».

témoigner

Ils sont nombreux les témoignages comme celui-là, ils côtoient les tentatives d'analyses, les réflexions, les sentiments que fait naître la question posée. S'il y a quelques propos carrément racistes (conscients et inconscients), il y a aussi des exemples vivants, posant concrètement le problème, l'abordant dans toute sa complexité. « Dans la rue, une friousse blonde avec un bout de jupe, injectait un gamin bien brun : « Pis d'a-

bord, t'es moche ! Pis d'abord t'es un chinois » et le gamin dignement « Chuis pas un Chinois, Chuis un Algérien ! ». Cette anecdote amène Mme Paulette M., de Gray, à examiner le racisme par rapport à l'image que les enfants peuvent avoir (ou plutôt recevoir) de l'autre, l'étranger ; analyse proche du contenu du film « Derrière la Fenêtre ». Elle constate également et avec amertume : « Le racisme-peau n'est que la partie visible de l'iceberg, la moins dangereuse, c'est connu. Restent les racismes-culture, et là, il faut parler au pluriel. Une des racines gît dans les manuels scolaires. Même si on n'en est plus à « nos ancêtres les Gaulois » pour les DOM-TOM, l'école française ignore superbement les richesses de l'Islam, de la Bible ou du Bouddha ».

comprendre

Une enseignante, en termes clairs, s'essaye à une définition : « Le racisme est une façon de raisonner globalement à partir des différences supposées fondamentales pour justifier une domination

d'un groupe sur un autre ou d'une personne sur une autre à raison de son origine ethnique, raciale, nationale, religieuse ou philosophique, sexiste... Le racisme est la marque d'une incapacité à raisonner en termes de relativité et de pluralisme ».

« Les causes du racisme sont beaucoup plus profondes, hélas ! que des structures extérieures modifiables » déclare un abonné à « droit et liberté », pour qui les racines psychologiques du racisme sont fondamentales ; et il fait référence au film « Moi, un Noir ».

agir

Mais à côté d'un certain pessimisme dans l'analyse apparaît l'espoir dans l'action, qu'elle soit individuelle ou au sein d'un groupe. Ainsi, Charles F., à la Garenne-Colombes, fait un bilan de l'éducation à la fraternité transmise à ses enfants : « Ma mère ayant porté l'étoile, famille déportée, plusieurs massacrés ou torturés, marié à une catholique pratiquante, moi-même libre-penseur, enfant marié ayant eux-mêmes des enfants tous dépouillés d'idées religieuses et racistes. La première éducation se fait dans la cellule familiale. Je crois que ma troisième génération est bien préparée pour poursuivre cet idéal. Ils ont 14, 13 et 11 ans ».

assises locales... les doléances des antiracistes

Pour cet ami du Mrap comme pour la majorité de ceux qui prennent la parole dans la préparation des Etats-Généraux, la réponse au racisme la plus viable passe par l'éducation donnée aux enfants. En cela, ces multiples témoignages écrits rejoignent le sens profond des assises locales et régionales organisées tant à Paris qu'en province. Les comités du Mrap n'y suffisent plus. C'est par groupe de classe que les C.E.S. et lycées nous invitent à rencontrer les élèves. Les questions évidemment sont nombreuses et les débats souvent aussi riches que francs. Certains adolescents n'hésitent pas à reconnaître leur méfiance envers les étrangers et le Tiers-Monde, posant avec maladresse les fausses questions que provoque chez eux la crise économique vue par les adultes.

Notre comité de Dijon s'est adressé en ce sens aux enseignants de sa région : « Pouvons-nous, à l'école, au lycée, au LEP, en faculté, apprendre à vivre les uns avec les autres ? Pouvons-nous préparer à ce que les enfants et les adolescents qui nous sont confiés acceptent les différences, rencontrent « l'autre », travaillent également à plus de justice dans les rapports économiques et sociaux entre groupes et entre nations (qu'il s'agisse des pays dits « du Tiers-Monde » sur lesquels circulent tant de stéréotypes, ou plus près de nous, des travailleurs immigrés et de leurs enfants) ? ».

Avec différents clubs et associations, avec des enseignants en Histoire et Géographie, le Mrap-Dijon a pertinamment élaboré sa participation aux Etats-Généraux. Il a appelé en ce mercredi 14 mars les enseignants à ne plus se contenter « d'un discours antiraciste abstrait et moralisant... plaqué et en quelque sorte imposé aux élèves ».

Et c'est une telle démarche que le Recteur d'Académie rejette. L'enquête élaborée par le Mrap sur « le Tiers-Monde et le racisme » à l'occasion de cette table ronde n'a pu être diffusée dans les lycées. Madame le Recteur de l'Académie de Dijon a dû penser que parler du racisme contribuerait à l'entretenir.

La lecture de « La vie du Mrap » sous la rubrique « D'une région à l'autre » indique le nombre et l'originalité des interventions. A Longwy, c'est un couscous et une fête qui marquent les assises locales ; à Nancy c'est une réunion centrale précédée de nombreuses rencontres dans les lycées et M.J.C. ; le comité de Perpignan et des Pyrénées-Orientales s'est surpassé puisqu'il a édité un numéro spécial de « droit et liberté » ouvert à l'action en profondeur et à l'amitié entre les peuples. A Lille, à Arras, à Châlon, à Amiens, à Creil, ce sont des actions multiformes, ce sont des rencontres régionales et c'est souvent la Fête.

Dans la région parisienne, les comités de Versailles et de Sartrouville, d'Asnières-Gennevilliers et de Mantes-La-Jolie, de Vitry et d'Auxerre, de Nanterre et de Massy proposent des « semaines d'actions contre le racisme » et il nous faut insister sur le pluriel : cinéma, musique, débats, théâtre...

Toutes ces rencontres n'auront pas, bien sûr, l'importance du Forum organisé par le comité de Nantes, le 21 février 1981, sur le thème : « L'amitié entre les peuples, solidarité, échange, culture » ni celle de la « Fête de l'amitié entre les peuples » du comité local de Limoges. Les personnes de toutes nationalités qui ont réfléchi avec le Mrap, qui ont vécu la fête avec le Mrap ont participé à cette prise de parole que sont les Etats-Généraux.

Le 21 mars, à Paris, dans le cadre de la Journée internationale contre le racisme, se tiendront les assises nationales des Etats-Généraux. D'ores et déjà, nous pouvons dire que la rencontre entre victimes du racisme, témoins et militants, n'aura pas été neutre, encore moins académique.

Prise de conscience énorme exhaussée par l'attentat de la rue Copernic, elle se traduit jour après jour par une action antiraciste concrète.

Pour le Mrap et pour ceux qui vivent ces « Etats-Généraux » « le racisme n'est pas fatal » comme le disent les jeunes militants du comité « Pitié-Salpêtrière ». Aujourd'hui, il y a 120 comités du Mrap dans toute la France.

Frédéric MAURIN

droit et liberté ■ n° 399 ■ mars 1981

états généraux de la lutte contre le racisme

PARIS - 6 rue Albert de Lapparent - Salle de Conférences
Métro : Ségur/Cambronne
A partir de 10 heures du matin

TEMOIGNER COMPRENDRE AGIR CONTRE LE RACISME

- 10h00 Réception des délégations.
- 10h30 Ouverture des Etats Généraux par le Président du Mrap.
- 11h00 Le racisme existe : nous en témoignons.
- 12h00 « Musique de tous les pays » pendant une pause casse-croute.
- 13h30 Comprendre les accusés du racisme : exposés, débats.
- 15h00 Musique
- 15h15 Agir contre le racisme. Agir pour l'amitié entre les peuples.
- 16h45 Conclusion des Etats-Généraux.
- 17h15 Présentation par Yavuz Ozkan, réalisateur turc en exil, du film « Le chemin de fer ». Il s'agit de la première diffusion publique en France de ce film.
- 17h30 Projection du film.

EN AVANT PREMIÈRE « LE CHEMIN DE FER » Film turc de Yavuz Ozkan

Le film de Yavuz Ozkan est l'histoire d'une grève des employés de la Compagnie Nationale des Chemins de Fer. Réalisé en 1979, « le chemin de fer » est la troisième œuvre de Yavuz Ozkan, cinéaste militant, cinéaste ouvrier, qui a bien connu cette classe ouvrière turque décrite dans chacun de ses films. Aujourd'hui, exilé à Paris, Yavuz Ozkan viendra présenter son film aux Etats Généraux le 21 mars à Paris.

« Le chemin de fer » est un film de fiction qui a, en outre, les qualités d'un documentaire, car il a été réalisé avec ceux-là mêmes qui en sont les principaux protagonistes : plus

de 6000 figurants : cheminots, grévistes syndiqués à la D.I.S.K., étudiants et policiers membres des syndicats progressistes s'y sont impliqués.

Ce film est politique parce qu'il présente à travers un conflit du travail l'ensemble des problèmes de la Turquie à la veille du coup d'Etat militaire. Sa diffusion commerciale fut interdite mais il toucha néanmoins plusieurs centaines de milliers de spectateurs par les circuits militants.

A noter : un des rôles principaux est tenu par Tarik Akan, l'acteur « vedette » du film « Le Troupeau » de Yilmaz Guney.

le colloque de tel-aviv

Sous le titre : « Les enseignants contre le racisme », droit et liberté a publié dans son numéro de janvier dernier un article d'André Belleville, où celui-ci livrait « ses impressions à cœur ouvert » sur le Colloque international des enseignants contre le racisme, l'antisémitisme et les violations des Droits de l'Homme, qui s'est tenu en novembre 1980 à Tel Aviv.

André Belleville, tout en montrant le caractère positif du Colloque, critiquait certaines de ses lacunes (absence de délégués des pays arabes et des pays socialistes, brièveté des débats) et certains aspects de la réalité israélienne dont les participants purent être informés.

Cette prise de position personnelle nous a valu des lettres de MM. Guy Georges, secrétaire général du S.N.I.-P.E.G.C., et Guy Le Neouanic, secrétaire national de la F.E.N., soulignant qu'André Belleville, membre de la délégation des enseignants français, ne représentait que l'un des courants (minoritaire) de ces deux syndicats et que son article ne saurait être considéré comme un compte-rendu au nom de ceux-ci. Bien entendu, nous leur en donnons acte très volontiers, d'autant plus que cela ressortait de la présentation de l'article. Nous avons demandé aux responsables des deux organisations syndicales leur propre appréciation sur le Colloque de Tel-Aviv que nous sommes prêts à publier également.

Nous avons reçu par ailleurs plusieurs lettres sur le même sujet, dont nous reproduisons ci-après les passages essentiels.

servir la paix

M. Jean Nakache, maître-assistant à l'université, qui était, lui aussi, membre de la délégation de la F.E.N., indique qu'il a donné une conférence publique sur « les conclusions et les suites du colloque international des enseignants de Tel Aviv » dans le cadre du Cercle Bernard Lazard, dont il est secrétaire général. Il écrit :

Pas plus qu'André Belleville ne prétend parler au nom de la F.E.N. ou du S.N.I.P.-E.G.C. ou n'a reçu de mandat pour le faire, je ne saurais prétendre parler au titre d'une délégation quelconque de la F.E.N. sans en avoir reçu le mandat. Comme André Belleville dans son article, je me suis exprimé à titre personnel, n'engageant que mes propres convictions et appréciations.

Cela étant dit et j'espère compris, je ne conclurai pas sans vous faire les quelques remarques que m'inspire l'article d'André Belleville à propos d'un événement que nous avons vécu en commun.

André Belleville qui ne s'en est jamais caché, est allé à Tel Aviv dans la ferme et unique intention d'en découdre avec Israël. Avec ses quelques amis politiques, sa tactique consistait à tenter de détourner le colloque de ses objectifs, à le dévoyer pour en faire une sorte de tribunal dont il en aurait été le procureur général, exigeant la tête de l'Etat d'Israël. Je dois au moins lui reconnaître le mérite d'avoir tout fait pour y arriver quitte à provoquer ou à créer les incidents pour ce faire.

Effectivement, il a décliné l'invitation du Président de l'Etat d'Israël et l'a fait savoir à la presse. Alors pourquoi refuser de se rendre dans un bâtiment résidentiel qui, depuis 1948, a toujours été situé en territoire israélien mais prendre plaisir à une promenade touristique commentée par un guide israélien, à travers la vieille ville de Jérusalem fraîchement annexée, officiellement par décision du parlement israélien.

André Belleville regrette le peu de temps consacré au débat et à la discussion collective, ce dont je suis d'accord. Pourquoi justement, ne pas parler de cet aspect très fructueux du colloque ? Lui-même n'y a-t-il pas déclaré qu'il était « sioniste » et par conséquent solidaire des Israéliens dans la défense de l'existence de leur Etat ? Pourquoi ne pas évoquer les ouvertures et les demandes d'ouverture de dialogue des Israéliens en direction de leurs voisins arabes ? Pourquoi ne pas mentionner les progrès constatés dans la compréhension mutuelle et les relations réciproques entre Israéliens et Egyptiens depuis l'accord de paix ? Pourquoi estomper le climat de guerre passionnelle, attisé par les extrémistes des deux bords, ce qui accentue la détérioration de la situation ? Pourquoi feindre d'oublier cette volonté d'anéantissement de l'Etat d'Israël qui, tant qu'elle subsistera, constituera l'obstacle majeur à toute solution ?

Un mouvement pour la paix digne de ce nom, doit rechercher toutes les voies qui conduisent au dialogue, au débat politique, à l'acceptation réciproque et à la paix. Crier avec les loups, renchérir sur les positions extrémistes, c'est jeter de l'huile sur le feu et agir de manière contraire à la cause d'un tel mouvement. Encourager ceux qui se tendent la main, acceptent le dialogue et la reconnaissance mutuelle, c'est faire œuvre constructive et servir la paix dont cette partie du monde a tant besoin.

Pour en revenir à l'article ou plutôt au compte-rendu de mandat (!) de Belleville, je reprendrai ce que Guy Georges, secrétaire général du S.N.I.P.E.G.C., a dit au nom du Comité d'organisation dans son rapport de conclusion : « Nous sommes en Israël. Nous savons tous l'essentiel de la jeune histoire de ce pays, de la région elle-même... »

Nous ne sommes pas là pour approuver ou désapprouver ce que fait le gouvernement israélien. S'il en est ainsi, je me demande d'ailleurs où nous pourrions nous rendre sans risque de situation délicate...

Nous sommes des éducateurs, nous sommes venus ici en éducateurs. Beaucoup de nos organisations comme la mienne, défendent le droit d'Israël à l'existence, aussi bien que celui du peuple palestinien. Ce problème a été évoqué sans que cela constitue je ne sais quel crime de lèse-majesté... Nous avons confiance dans le rôle de nos camarades israéliens, dans leur œuvre d'éducation pour qu'ils trouvent en eux-mêmes les voies qui leur sont propres vers la paix et la compréhension dans cette région du monde...

Quiconque serait venu ici pour condamner ou soutenir la politique d'un Etat se serait trompé de destination.

Nous sommes venus à Tel Aviv avec l'intention d'aborder les aspects du racisme, de l'antisémitisme, des violations des Droits de l'Homme sans aucune exclusive, en tous lieux, sous quelques régimes que ce soit. Et nous l'avons fait ».

un pays sans ombres ?...

Henry Bulawko, qui assistait au Colloque de Tel Aviv comme journaliste, ainsi qu'à la conférence du Cercle Bernard Lazard, dont il est vice-président, note de son côté :

« De retour d'Israël, où j'ai participé à l'assemblée plénière du C.J.M., je trouve droit et liberté avec l'article d'André Belleville.

Sans aucun doute, il s'agit d'un texte résolument critique. En conséquence, il n'éclaire pas le colloque des enseignants mais ne s'arrête qu'aux « incidents » qui, d'ailleurs, n'ont en rien modifié le cours des débats.

Il évoque une étudiante anglaise et juive parlant des événements ayant pour cadre l'université Bir Zeit. C'était ne l'oublions pas une juive qui parlait. Le professeur Abraham Rozenkier lui a répondu par un appel au dialogue judéo-arabe, relevant qu'après la visite de Sadate à Jérusalem bien des choses demeurent possibles.

Mais je ne veux pas ici analyser l'article de Belleville dont l'orientation est affirmée dès le début, quand il regrette que le colloque ait eu lieu en Israël !

S'il entend organiser un colloque similaire dans un pays où il n'y a aucune ombre, plus ou moins grande, il lui faudra renoncer. S'il veut un débat sur Israël, il trouvera toujours des interlocuteurs pour l'aider à mieux percevoir les réalités.

pour empêcher de nouveaux manquements

Voici enfin trois lettres de lecteurs, dont les divergences témoignent de la complexité des problèmes posés par la situation en Israël.

En tant qu'enseignante, juive et militante au Mrap je me permets de faire quelques remarques sur l'article de M. Belleville qui a eu l'honneur de me représenter, moi et mes collègues de la F.E.N., au colloque de Tel Aviv.

Je suis absolument outrée par les propos qu'il tient ! Au lieu de nous faire part de données concrètes sur le Colloque, il se contente d'énumérer les incidents qui s'y sont produits.

D'autre part, il s'arroge le droit (et de quel droit ?) de critiquer la politique intérieure d'Is-

raël. Quelle connaissance a-t-il des faits exacts ? Certaines mesures qui peuvent nous paraître racistes (telle que la fermeture de l'Université de Bir Zeit) sont peut-être prises par souci de la sécurité des citoyens en Israël.

M. Belleville sait-il combien de bombes palestiniennes explosent chaque jour en Israël ? Et ces bombes-là, ne sont-elles pas racistes ? La critique est facile, mais j'aimerais savoir comment les Français réagiraient si leur propre vie et celle de leurs enfants étaient quotidiennement en danger.

Je considère quant à moi que mon travail d'enseignante n'est pas seulement d'informer les élèves des atteintes aux droits et libertés, mais surtout de les former afin qu'il n'y ait pas manquement, dans l'avenir, à ces droits et libertés - et j'aurais souhaité, surtout, lire des conclusions positives du Colloque de Tel Aviv.

Mme N. Allemand
44830 BOUAGE

c'est ça la justice ?

J'ai lu avec intérêt le compte-rendu du colloque de Tel Aviv. J'approuve la position honnête que prend l'auteur de l'article dans « droit et liberté ». Il faut regarder avec justice la situation en Israël, ne pas se boucher les oreilles ni fermer les yeux à cause de je ne sais quoi. Si nous, Mrap, nous respectons les juifs, nous devons regarder en face l'Etat hébreu et connaître l'action militante de ses dirigeants. A mon avis, nier les réalités discriminatoires et racistes en Israël, ce serait vouloir nier certains camarades juifs israéliens qui se battent pour la justice, la paix, l'amitié entre les peuples, de même que nous rencontrons des Palestiniens qui militent dans le même sens. Nombreuses furent les organisations humanitaires qui dénoncèrent l'action de dirigeants israéliens et des atteintes aux Droits de l'Homme.

Les moyens employés pour expulser les Arabes : intimidations, expropriations pour des raisons stratégiques, lois datant du mandat britannique, détournement de l'eau au profit des colonies, expropriation des puits - ce qui amène très souvent les Arabes à devenir des travailleurs immigrés sur leur propre terre.

L'UNESCO a condamné Israël pour ses méthodes qui consistent à faire disparaître la culture arabe. L'université palestinienne a été fermée à plusieurs reprises et son président déporté.

Nombreux sont mes amis palestiniens qui surent accueillir les juifs et qui, aujourd'hui, se trouvent humiliés et jetés en prison parce qu'ils ont eu le courage de dénoncer les violations des Droits de l'Homme et la colonisation de leur terre.

Le père de mon fils adoptif est mort en prison à la suite des tortures. Pourquoi la prison ? Parce qu'il s'opposait à la perquisition de ses modestes terres, et mon fils adoptif, pendant ses vacances, travaillait sur les terres de son père au profit du riche propriétaire juif venu d'un autre pays. C'est ça, la justice ?

Malgré l'humiliation, mes amis gardent l'espoir. Jamais je ne les ai entendu parler des juifs avec mépris.

« Je ne comprends pas, me disait Samir, ils sont fous, ma famille les a pourtant accueillis avec amour ».

Il faudrait parler des juifs venant du Maghreb qui, eux aussi, sous d'autres formes, subissent discriminations, méfiances. Ils sont de situation modeste et si les jeunes Marocains juifs se marginalisent, comment et dans quelles conditions furent accueillies les familles juives venant du Maghreb ?

420 familles juives marocaines ont demandé au Roi de revenir au Maroc, nombreux sont les jeunes qui repartent dans leur pays d'origine.

La vraie mission du Mrap dans son langage, est de dire la vérité par souci de justice, de paix, par respect des juifs et des Arabes vivant en Israël.

J.C. Valomet
44000 NANTES

Etre fidèles aux principes

Le numéro de janvier de droit et liberté que je viens de recevoir (n° 397) est particulièrement intéressant. Je tiens spécialement à souligner combien j'ai apprécié que vous ayez publié le rapport honnête et courageux d'André Belleville à propos du Colloque de Tel Aviv. Il est si peu de gens qui, dans cette problématique, ont le courage d'être fidèles concrètement à leurs principes ! Car, en particulier, quand il s'agit d'Israël - comme Belleville le dit lui-même - il y a tant de voix qui, sans doute par peur d'être taxées d'antisémitisme ! - restent encore muettes et demeurent ainsi étrangement sélectives quand il s'agit de combattre le racisme et les violations des Droits de l'Homme. Oui, on ne peut véritablement lutter contre le racisme qu'en défendant les droits et les libertés partout, sans œillères ni parti pris ou sélectivité coupable !

Jacques Lhabitant
57000 metz

Ainsi, un double débat se trouve engagé : sur l'action des enseignants contre le racisme, l'antisémitisme et les violations des Droits de l'Homme ; sur la situation de la population arabe en Israël et les voies de la paix au Proche-Orient. L'un et l'autre sont importants dans le développement de notre action pour l'amitié entre les peuples.

SPÉCIAL

ISRAEL

PRINTEMPS

**VOLS SPECIAUX : PARIS/TEL-AVIV/PARIS EN BOEING
DEPARTS TOUS LES DIMANCHES POUR 1-2-3-4 SEMAINES
(assurance obligatoire : 80 F)**

à partir de : 1350 F.

FORFAITS : VOLS + HOTEL + PET. DEJ. + ASSUR.

— NATANYA : 1 semaine, à partir de : 1.775
— TEL-AVIV : 1 semaine, à partir de : 1.810
— JERUSALEM : 1 semaine, à partir de : 2.020

**VOLS REGULIERS : Supplément : 350 F
Réduction Enfants : 850 F (sur forfaits vols réguliers)**

**AUTRES DESTINATIONS : VOLS CHARTERS
EGYPTE : 1.400 F - TUNISIE : 1.095 F - ANTILLES : 2.750 F ...
et un tas d'autres possibilités : se renseigner.**

HORIZONS NOUVEAUX

18, Rue de La Michodière
75002 Paris
742.15.50+

25, rue du Fg Montmartre
75009 Paris
246.21.22+

comment naît un ghetto?

Qu'est-ce qu'un ghetto? Comment se forme-t-il? On a beaucoup parlé, ces derniers temps, de « La rose des vents » cité d'Aulnay-sous-Bois, connue aussi sous le nom de « Cité des 3000 ».



Même en étant prévenu, la vue de la « Cité des 3 000 » crée un choc. Pourtant, quand on y vient « en journaliste », l'effet n'a rien de comparable à celui produit sur ceux qui, tous les soirs, après huit heures de travail ou d'errance à la recherche d'un emploi, s'en retournent vers leur foyer. Coincée entre l'usine Citroën et l'autoroute du nord, « La rose des vents » est située à la lisière d'un immense terrain destiné à devenir le parc des expositions.

un ghetto par conception

Immense cité dortoir de 3132 logements, « La rose des vents » est un ghetto de par sa conception même : aucun studio, aucun deux pièces, que des trois, quatre, cinq pièces. Une cité interdite, de fait, aux jeunes qui veulent s'installer. « Il n'y a ni grand-père, ni grand-mère aux 3 000 », m'a-t-on dit. Ici, ne vivent que des familles, nombreuses pour la plupart, immigrés à près de 70%, travailleurs à plus de 90%.

« La rose des vents » peut être comparée à une ville de 20 000 habitants, à la différence qu'elle n'offre aucune structure d'accueil : pas de structure culturelle, pas d'espace pour les jeunes, pas de centre de loisirs... Quant aux commerces, ils étaient déjà rares, mais depuis que deux grandes surfaces se sont installées à chaque extrémité de la ville; la grande ali-

mentation du quartier a baissé son rideau. Les transports aussi ne facilitent pas la communication entre le quartier et le reste de la ville. Les tarifs imposés par la société privée de transport entravent quelque peu les déplacements de la population, dans laquelle on trouve de nombreux chômeurs.

La gare la plus proche est à une demi-heure de la cité. Toutes les quinze minutes un train s'arrête en direction de Paris et de Roissy. Une deuxième station vient d'être ouverte par la S.N.C.F., alors qu'il aurait été facile de la construire à quelques pas de la cité, l'administration des chemins de fer a préféré l'édifier au milieu des champs, obligeant les voyageurs à un long déplacement. Mais il est vrai que la position de cette gare permettra de bien desservir le futur parc des expositions.

« Voilà comment on a créé un ghetto ! dit l'adjoint au maire, M. Lagoutte, en construisant des cités n'importe comment, mal desservies par les transports, où l'absence de point de rencontre se fait durement sentir, où la vie associative est inexistante parce que les rapports entre les gens sont difficiles du fait de l'isolement. Une cité comme celle des 3 000, construite en 1970 par « Le logement Français » ne pouvait pas avoir d'autre avenir. Nous ne nous en sommes pas aperçus suffisamment tôt. Le manque de traditions dans ces cités accroît l'isolement et entrave la solidarité ».

Sur cette observation doit se greffer un fait très important : la « Cité des 3 000 » a été construite dans une période où la résorption des bidonvilles était un problème prioritaire.

Pour les élus d'Aulnay-sous-Bois, cette cité a été projetée dans l'état de ghetto « du fait de la crise et de la casse des entreprises (30 000 emplois ont été supprimés ces dernières années dans le département) et donc, de la baisse croissante du niveau de vie de la population. Il y a aussi le fait que les municipalités de droite refusent les travailleurs en pratiquant une politique de logement pour riches. Le Raincy, par exemple, est la ville où il y a le plus de piscines au mètre carré ; elles sont au nombre de 83. On ne peut pas à la fois construire autant de piscines et des logements pour les travailleurs. C'est pour cela qu'il n'y a que 5% d'immigrés dans cette ville.

les ghettos des temps modernes

Dès le départ, « La rose des vents » était un véritable ghetto social, où ceux qui avaient la possibilité de partir n'ont pas mis longtemps à le faire. Ainsi, petit à petit, la population française a émigré vers d'autres quartiers, d'autres villes, soit parce que les conditions de vie dans cette cité étaient insatisfaisantes, soit, tout simplement parce qu'il n'y avait pas de logements prévus pour une certaine catégorie de locataires.

Toujours est-il que cette situation a été



la cité des rats

Construite en 1976 sur un terrain du Port autonome de Paris, la cité-cloaque est coupée de tout. Enclavée dans le nœud des autoroutes A15 et A86, on y accède à partir du terminus 138 en empruntant une passerelle, puis en marchant près d'une demi-heure à travers des terrains herbeux, glissants, non balisés qui se terminent par une zone de flaques d'eau et de planches mal équilibrées avant d'atteindre le bout du tunnel par laquelle on parvient au 9, Route principale du Port, à Gennevilliers. Là, on peut découvrir un des exemples de l'apartheid à la française.

Vendredi 6 février, MM. Jacques Brunhes, député, et Lucien Lanternier, maire de Gennevilliers, au cours d'une conférence de presse tenue sur place, ont invité MM. Giscard d'Estaing et Lionel Stoléru, ainsi que leurs épouses, à venir visiter ce ghetto.

Dans la cité départementale du Port, plus de 1 200 immigrés, d'origine maghrébine, dont 480 enfants, subissent des conditions de vie, de logement, rappelant les « townships » sud-africains.

Le CETRAFA, organisme gestionnaire, encaisse les loyers, alors que les travaux d'entretien et d'aménagements sont inexistantes.

Les bâtiments, dont les panneaux de façades disjointes, laissent passer l'eau, sont entourés d'un bourbier. L'un des immeubles est alimenté en électricité par un câble à haute tension de fortune, situé à deux mètres cinquante du sol.

Une mère de famille nous dit avec force : « Dites-le, dites-le... on vit comme des rats ici ! comme des rats ! »

Nous sommes face à l'école, pataugeant dans quinze centimètres de boue, entre ces taudis verticaux et la fosse septique pour l'évacuation du tout-à-l'égout, cause de la prolifération de bestioles diverses que cette femme vient d'évoquer. Ici, le F5 lui est loué 1 629,40 F. le tout-à-l'égout, imposé à la construction, contraint à des paiements de factures élevées. Pour la cuisine, il faut compter 100 F de gaz par mois. De plus, nous dit-elle, le seul commerce établi sur place est une épicerie-bar, édifée sans autorisation sous un pylône à haute-tension.

M. Lanternier a rappelé les différentes luttes de la cité du 51 de la même route (voir d.l. 369), le débat télévisé avec M. Stoléru et les prises de positions de la municipalité, il y a six ans, face au préfet, M. Dijoud, ministre de l'époque et Mme Pasquier.

« La ville a refusé de délivrer le permis de construire de cette cité, le préfet est passé outre. Les luttes ont permis d'obtenir la construction de l'école départementale ainsi que la P.M.J. (Protection maternelle infantile). Les instituteurs se dévouent beaucoup dans cette école. »

J.C. Duviez, adjoint au maire, dira : « Parfois, je me dis que nous aurions dû empêcher la construction de cette cité, la raser dès qu'elle a commencé à sortir de terre. » Lorsqu'un jeune immigré a dit à l'A.N.P.E. qu'il résidait ici, on lui a répondu : « Ah ! bon, pour le 9, il n'y a pas de travail. » Un quartier maudit !

M. Lanternier reprend : « Etre né et vivre au 9, Route du Port, c'est déjà une étoile jaune qu'ils portent dans la vie... Il faut mettre un terme à la situation inhumaine que connaissent tant d'hommes, de femmes et d'enfants. La France a eu besoin des travailleurs immigrés, il faut que le gouvernement assume ses responsabilités. C'est une honte de laisser vivre des gens dans de telles conditions. C'est intolérable. »

« Dans l'immédiat, nous demandons que la préfecture et le gouvernement prennent des mesures d'urgence pour l'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs, pour l'aménagement de la sortie de l'école, pour l'écoulement des eaux et l'éclairage dans le tunnel. »

Dans un deuxième temps, la municipalité souhaite qu'une solution équitable soit trouvée pour loger dans des conditions décentes et dans tout le département, les habitants de cette cité.

Pour conclure, Jacques Brunhes rappelle que « le gouvernement et sa majorité ont refusé tout débat à l'Assemblée nationale sur l'ensemble du problème de l'immigration. Nous posons la question : faudra-t-il traîner MM. Giscard d'Estaing et Stoléru dans la boue ? Viendront-ils constater à Gennevilliers cette situation, véritable atteinte aux Droits de l'Homme, et agir pour la résoudre ? »

Jean-Yves Treiber



reportage photo : abdellahak senna



mise à profit par la préfecture et « Le logement Français » pour reloger dans les logements abandonnés, les familles de migrants étrangers mais aussi Antillais, refoulés de la capitale et des villes voisines. Bien que leur situation juridique soit différentes, puisqu'ils sont citoyens français, les originaires des D.O.M.-T.O.M., connaissent des conditions comparables d'exploitation et de racisme que les travailleurs étrangers.

Cette population de migrants est passée de 35% en 1975 à 49% en 1978, 57% en 1979, 69% en 1980. En cinq ans, elle s'est accrue de 34,63% dans cette cité.

« Si rien ne change, affirme M. Lagoutte, dans deux ans, la cité de « La rose des vents » ne sera habitée que par des migrants, tout comme Soweto n'est habitée que par des Noirs ».

Bien sûr, « La rose des vents » n'est pas un quartier bouclé comme l'était le ghetto de Venise au XIV^e siècle ou celui de Varsovie pendant la seconde guerre mondiale, mais une chose est sûre : passé le portique du Gallion, on est dedans. Ce porche, véritable porte, rappelle pour les uns celles des cités fortifiées d'antan, pour les autres les lourdes portes des prisons.

A l'intérieur, les rues révèlent l'exclusion, le rejet, l'indifférence. Le regard des habitants reconnaît au premier coup d'œil l'étranger du compagnon de misère, témoignant par là une solidarité latente dans la population.

« Pour le migrant qui subit un choc cul-

turel en arrivant dans notre pays, dit M. Lagoutte, ce choc est aggravé et il retentit sur l'ensemble de la population lorsque l'environnement est celui d'un ghetto en formation ».

Pourquoi ? « Parce que le ghetto traduit en négatif ce qui pourrait être source d'enrichissement. On ne voit en l'autre qu'un concurrent, un gêneur, un témoin de son mauvais sort. Pour les communautés immigrées, le seul recours est de se rassembler, par nationalités. Il existe une équipe de foot par nationalité et lorsque des matches ont lieu entre ces équipes, le nationalisme et le chauvinisme de chacun prend souvent le pas sur ce qui ne devrait rester qu'une épreuve sportive. Il est tout aussi surprenant de voir un championnat des Antilles en Seine-Saint-Denis, alors que le sport peut aussi être un moyen de communication entre les gens, un moyen de mieux se connaître ».

un complot ?

Pour M. Lagoutte, il s'agit d'un véritable « complot ». Il y a, dit-il, une volonté de mettre en difficulté les communes à direction communiste, en leur imposant une population dont le coût social élevé est laissé à la charge des seules communes. L'objectif est de déstabiliser ces municipalités, d'une part, et de diviser la classe ouvrière d'autre part ».

Mario Granelli



■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil

le club de l'horloge dément : yvan blot n'est pas m. norey. pierre-andré taguieff répond

L'article de notre collaborateur Pierre-André Taguieff : « Stratégie culturelle de l'antisémitisme contemporain », paru dans notre numéro de novembre-décembre, ainsi que le dossier « Présence de l'héritage nazi : des nouvelles droites intellectuelles au révisionnisme », paru dans notre numéro de janvier, ont amené Yvan Blot, président du « Club de l'Horloge », à faire, « conformément à la loi », les mises au point suivantes. Pierre-André Taguieff, contredit à son tour, y répond.

Dans un article de Droit et Liberté paru en décembre 1980, M. Taguieff suggère que le Club de l'Horloge contribuerait à la diffusion de thèmes anti-judéo-chrétiens. Le contexte de l'article rend cette imputation diffamatoire. Je tiens à rappeler que :

- 1° — Le Club de l'Horloge est indépendant de toute organisation, en particulier de ce qu'il est convenu d'appeler la « nouvelle droite ».
- 2° — Dans aucun des cinq ouvrages publiés par le Club de l'Horloge, pas plus que dans ses lettres ou bulletins, on ne trouvera la moindre allusion au judéo-christianisme. Ce thème ne concerne en rien le Club de l'Horloge, qui est un cercle de réflexion politique fidèle aux valeurs républicaines.

le 20 janvier 1981

Yvan Blot
Président du Club de l'Horloge

Un article de Droit et Liberté n° 397, contient des allégations inexactes envers le Club de l'Horloge et moi-même. En raison du sujet et du titre de l'article, elles sont également diffamatoires :

- 1) Je ne suis pas le « Michel Norey » dont vous parlez,
- 2) Le Club de l'Horloge est indépendant de tout autre organisme à vocation culturelle ou politique,
- 3) « La Politique du Vivant » publié par le Club de l'Horloge n'est nullement d'inspiration eugéniste,
- 4) Fidèle à la tradition républicaine, le Club réfute tout extrémisme, de droite ou de gauche.
- 5) Le Club regrette que la cause de l'antiracisme soit dévoyée par des manipulations politiques.

le 2 février 1981

Yvan Blot
Président du Club de l'Horloge

I. « Michel Norey » est bien le pseudonyme de M. Yvan Blot. Nos lecteurs trouveront ci-contre une photo de M. Yvan Blot participant aux premières « Jeunes Rencontres Universitaires de Nice » organisées les 29 et 30 novembre 1971 par le « Comité de Liaison Université - Municipalités » sur le thème : « La région et l'Université ». C'est bien sous le pseudonyme de « Michel Norey » que M. Yvan Blot s'est présenté et a participé à ce colloque, comme le fait apparaître l'article publié par Nice-Matin le 28 novembre 1972. Une « Lettre d'information » de Nouvelle Ecole, en date du 29 juillet 1973, nous confirme que MM. « Michel Norey » et Alain de Benoist participaient au colloque du C.L.U.M. « pour Nouvelle Ecole ».

Comme l'a précisé « Le Droit de Vivre » (Mai 1979 et Juin 1980), sans être démenti, c'est encore sous ce pseudonyme de « Michel Norey » que M. Yvan Blot a exercé d'importantes fonctions au sein du G.R.E.C.E., au moins jusqu'en Mai 1974 : rédacteur au « Bulletin intérieur confidentiel du G.R.E.C.E. », conférencier de nombreux colloques et séminaires du G.R.E.C.E., Directeur de la formation du Secrétariat Etudes et Recherche ». C'est en cette dernière qualité que M. Yvan Blot faisait un signifiant « bilan » des travaux du « Secrétariat Etudes et Recherche » à l'assemblée générale du G.R.E.C.E., réunie en mai 1974. M. Yvan Blot, alias « Michel Norey », y déclarait notamment : « Ethnie et dressage sont les deux fondements d'une humanité supérieure (...) Le dressage sur une base raciale adaptée n'en est pas moins la source historique de toute civilisation ».

droit et liberté ■ n° 399 ■ mars 1981

Mais M. Yvan Blot, alias « Michel Norey » est loin d'avoir alors déserté le G.R.E.C.E. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue par la « Société de Pensée » le 2 juin 1974, fut élu un nouveau Bureau. « Michel Norey » était confirmé pour un an encore dans ses fonctions de « Délégué Etudes et Recherches », comme le rapporte l'organe même du G.R.E.C.E. : « Eléments » (n°6 - Juillet-Août 1974 - p. 4). M. Yvan Blot a donc exercé d'importantes fonctions au sein du G.R.E.C.E., au moins jusqu'en 1975. Or, deux ans auparavant, le Club de l'Horloge organisait son premier dîner-débat à la brasserie « Le Morvan » sous une horloge qui devait lui donner son nom.

C'est par contre sous sa véritable identité que M. Yvan Blot a dirigé le Cercle Vilfredo Pareto, Cercle du G.R.E.C.E. à « Sciences Po », et c'est aussi sous sa véritable identité que le « Bulletin intérieur confidentiel » du G.R.E.C.E. donne M. Yvan Blot pour « responsable » du « secrétariat provisoire de la région parisienne, chargé de coordonner l'ensemble des activités du G.R.E.C.E. », « responsable » de la « coordination générale en relation avec le Bureau de Recherche du G.R.E.C.E. et « directeur » du groupe « G.R.E.C.E. - Sciences-Po I ».

C'est encore sous sa véritable identité que M. Yvan Blot a participé au 3^e séminaire national du G.R.E.C.E. au cours duquel a été adopté le « Rapport d'orientation » de M. Jacques Bruyas, arrêtant les grandes lignes de la stratégie d'entreprise et de noyautage du G.R.E.C.E. Comme on peut le constater à la lecture du compte rendu confidentiel de ce Séminaire, auquel ne participaient « que ceux qui acceptent un certain nombre de choses que nous. [Le G.R.E.C.E.] considérons comme essentielles » (paroles de Dominique Gajas), M. Yvan Blot a voté en faveur de ce Rapport qui déclarait notamment : « Notre action a deux objectifs : permettre et presser de nos amis à détenir des centres de décisions et obtenir la participation des gens qui y sont déjà. Il faut aller le plus vite possible (...) Mais faisant cela, [chacun d'entre nous] n'est pas tenu et dans certains cas mêmes, il ne lui est pas conseillé de dévoiler en tout ou partie les idées du G.R.E.C.E. C'est en fonction de l'opportunité qu'il s'attachera à infiltrer nos concepts, nos règles, notre vision ». (Jacques Bruyas). Loin de formuler une quelconque réserve à l'égard de ce programme, M. Yvan Blot proposa de faire bénéficier le G.R.E.C.E. et Nouvelle Ecole de « documents officiels, dont certains confidentiels », auxquels il avait accès dans le cadre d'un séminaire de Sciences-Po, alors dirigé par le Chef de cabinet de M. Michel Debré.

En démentant mensongèrement être « Michel Norey » M. Y. Blot ne fait qu'appliquer fidèlement les consignes données par M. Jacques Bruyas le 24 mai 1969, dans son rapport d'orientation.

Il est ainsi parfaitement clair qu'en affirmant n'être pas « Michel Norey », M. Yvan Blot ment. Ce n'est certes pas la première fois qu'il prend quelque liberté avec la vérité. En août 1979, dans une interview donnée à Jean Bothorel, M. Yvan Blot avait préféré assurer ne plus entretenir « aucune relation avec le Groupement (G.R.E.C.E.) » depuis 1969, ce qui est faux tant il est établi que M. Yvan Blot était « Secrétaire Etudes et Recherche du G.R.E.C.E. » au moins jusqu'en 1975.

L'article de Nice-Matin du 28.11.72.

LES 29 ET 30 NOVEMBRE, A NICE COLLOQUE SUR LA REGION ET L'UNIVERSITE

« La régionalisation doit faire de l'Université un service de la région ». Université est-elle en mesure de jouer ce rôle ? Comité de liaison Universités - Municipalités espère que les Jeunes Rencontres répondront à cette question et celles qui en découlent. C'est pourquoi il invite les étudiants, les enseignants, les responsables de l'économie et nombreux à ces deux journées du 29 et 30 novembre au théâtre du Littoral. Direction de MM. : doyen honoraire Paris ; Frédéric Deloffre, président de l'U.N.I. ; Michel Aillot, directeur de l'Université Paris VII ; François Natterre, doyen de la F.A.C. L.I.P. ; Alain de Lacoste-Larivière, conseiller d'Etat, professeur à la F.A.C.O. ; Godefroy, « Présence et Action du gaullisme », député, président de l'Union pour la région Normande ; Martray, membre du Conseil économique et social ; Raymond Bourguine, directeur de « Valeurs actuelles » ; Alain de Benoist, directeur de la revue « Nouvelle Ecole » ; Michel Norey, élève de l'E.N.A. ; Pierre Viano, directeur départemental du Travail et de l'Emploi ; Cachlard de Montfleury.

M. Yvan Blot oublie d'ailleurs que les jeunes loups du Club de l'Horloge n'ont pas toujours récusé la « Nouvelle Droite » pour se proclamer « Nouveaux Républicains ». « Le Nouvel Economiste » du 25 juin 1979 a en effet publié un article du Club de l'Horloge faisant la synthèse d'un « grand bouillonnement d'idées nouvelles », de « nouveaux projets », d'une « nouvelle pensée », d'une « révolution culturelle », d'une « Révolution conservatrice ». Dans cet article, publié bien entendu avant « l'été de la Nouvelle Droite », le Club de l'Horloge déclarait « n'être pas étranger » à ce qu'il disait appeler un « vaste remue-ménages », et ne craignait pas de se ranger expressément, aux côtés du G.R.E.C.E., « parmi ces groupes qui contribuent à ce renouveau ». Alain de Benoist était alors avantageusement présenté comme « l'un des plus brillants artisans de ce renouvellement des idées ». Ce n'est que le 19 juillet 1979, alors que la Nouvelle Droite déchaînait un peu trop spectaculairement les passions, que le Club de l'Horloge s'est découvert « républicain », s'empressant de déposer les statuts d'une nouvelle association : « Les Nouveaux Républicains ». Dans une livraison d'Éléments (N°30 - Juin 1979) où était présenté l'ouvrage collectif : « Maïastra-Renaissance de l'Occident ? » (Pilon, 1979), et où l'on saluait au passage M. Poniatowski pour ce qu'il avait « ouvert la voie » dans son livre « L'Avenir n'est écrit nulle part » (rédigé avec l'aide du Club de l'Horloge), la légende accompagnant une photo qui représentait les animateurs du Club de l'Horloge disait : « Par ses préoccupations, le Club de l'Horloge se situe dans la même mouvance intellectuelle que le G.R.E.C.E. ». Un éminent connaisseur de l'entreprise « Nouvelle Droite », Louis Pauwels, pouvait de son côté préciser que celle-ci « a commencé parmi les intellectuels de 30 ans, au sein d'innombrables ateliers, forums, cercles de travail, entre autres parmi les chercheurs du G.R.E.C.E. ou les jeunes énarques et polytechniciens du Club de l'Horloge » (Maïastra, p.33). On ne sache pas que le Club de l'Horloge ait élevé le moindre démenti face à de telles affirmations.

Non seulement le Club de l'Horloge relève de la « même mouvance » que le G.R.E.C.E., mais il en constitue bien une **courroie de transmission** efficace, son relai dissimulé dans les milieux politiques et de la haute administration.

Il est parfaitement clair, dans son premier manifeste (« Les Racines du futur », 1977) comme dans son second, que le Club de l'Horloge a déclaré la guerre aux valeurs républicaines et démocratiques sous couvert de lutte anti-égalitaire et de retour à de prétendues sources indo-européennes, tout en prônant une biopolitique fondée sur l'épouvantail de la dégénérescence génétique, attribuée notamment à la « caféaulaitisation » des peuples d'Europe. Bien sûr, c'est par un recours sophistiqué au « droit à la différence » que sont récusés et condamnés « l'utopie égalitaire », « l'antiracisme égalitaire », « l'hybridation » ou la « panmixie planétaire » (pour faire plus savant). En bref, ce qui est honni, c'est le métissage (cf. « La Politique du vivant » pp.240-252). Ce que l'on prétend légitimer par l'éthologie d'un Lorenz ou la socio-biologie d'un Wilson, c'est le principe hiérarchique, la sélection et l'élitisme, l'agressivité qu'on glorifie avec une dérisoire cuistrerie par son assignation à la « fonction guerrière » empruntée abusivement à Georges Dumézil, le prétendu « impératif territorial » chanté par un Robert Ardrey dont même l'ancien sympathisant nazi Lorenz dénonce les extravagances pseudo-scientifiques.

Le « tabou égalitaire » tant exécuté par le Club de l'Horloge (dont le dernier livre a justement pour titre : « Le Grand Tabou »), le « retour aux sources indo-européennes » implique donc nécessairement l'exclusion des sources culturelles ne correspondant pas aux structures mentales de l'Européen. Dans « Les Racines du futur », le Club de l'Horloge précisait : « Si par exemple, comme l'enseigne la biologie, l'hérédité s'affirme comme plus déterminante que le milieu, les lois et constantes de l'histoire des peuples de l'antiquité européenne, dont nous sommes génétiquement issus, doivent être également valables pour nous, leurs lointains descendants » (page 255, je souligne). La thèse fondamentale de la racio-logie nazie s'accorde parfaitement avec ces dernières affirmations. En



Michel Norey au colloque de Nice en 1972.

Yvan Blot au colloque du Club de l'Horloge en 1981

Photo : Kagan

dépit de leur prudence verbale, les valeurs culturelles renvoient à un substrat générique qui en est la condition d'apparition et de permanence. L'idée d'une fondation biologique de l'organisation politique est l'arme préférentielle du Club de l'Horloge lorsqu'il s'attaque à « l'égalitarisme » au « collectivisme », au « socialisme ».

On comprend aisément la rage de M. Yvan Blot, l'un des hommes-clé de la Nouvelle Droite, face aux précisions le concernant : elles révèlent d'abord à ses amis politiques, souvent abusés, un tout autre visage que celui du jeune énarque, dynamique et néo-républicain. Elles dessinent aux yeux de tous, ensuite, la silhouette trouble de la « taupe » infiltrée dans un grand nombre de lieux dotés d'une valeur stratégique, l'ombre portée du doctrinaire aussi dogmatique dans ses principes qu'opportuniste dans ses modes de présentation, les jeux dissimulés du manipulateur habile de thèmes et d'hommes. Le membre du Comité Central du R.P.R., le soi-disant « nouveau républicain », le chef de Cabinet de M. Bernard Pons pour la campagne présidentielle, le conseiller politique respectable, le concocteur de la propagande anti-socialiste et anti-communiste, bref l'homme politique actif ne pouvait assurément pas supporter que fussent rendues publiques les moindres vérités sur ses origines, ses attaches, ses pratiques et ses objectifs véritables.

Pierre André TAGUIEFF

■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil

terreur à atlanta

De juillet 1979 au 26 février 1981, soit en 19 mois, le nombre des enfants Noirs assassinés à Atlanta, capitale de la Georgie, s'élève à vingt-deux. Ces assassinats demeurent officiellement inexpliqués. Tous ces enfants étaient âgés de 7 à 15 ans. Tous étaient Noirs et pauvres. Deux filles seulement figuraient parmi les victimes. C'est l'affaire la plus effrayante des Etats-Unis ces dernières années. Elle risque de provoquer de graves tensions raciales car l'incapacité des autorités et de la police à découvrir le, ou les, assassin(s) fait monter la colère de la communauté noire d'Atlanta : ville dont la population est en majorité noire, pourvue d'un maire et d'un chef de la police noirs... mais aussi de 4 organisations du Ku Klux Klan et de quelques groupes néo-nazis... Ronald Reagan a chargé son vice-président George Bush de suivre l'affaire mais cela va-t-il changer quelque chose ?

R.P.

Robert PAC

chérir les différences

Le professeur Jean Dausset, Prix Nobel de Médecine 1980, dans une interview à « L'Humanité » (16 février 1981), déclare notamment :

« Je pense que les races n'existent pas. Mes travaux et ceux de mes collègues qui ont travaillé sur les « marqueurs » des tissus le démontrent. Il y a une telle variété dans l'humanité qu'il est absolument impossible de faire des classifications par races. En réalité, c'est un « gradient », comme on dit en science, c'est-à-dire des déviations progressives de fréquence de tels ou tels antigènes quand on va de l'Ouest à l'Est ou du Nord au Sud. Il n'y a pas vraiment de frontières biologiques entre les hommes. Nos travaux nous ont montré que les différences que nous avons, par exemple, reçues de nos deux parents sont essentielles pour la défense de l'organisme contre les agressions. Une personne qui aurait reçu des antigènes différents de ses deux parents aura une « vigueur » plus forte que celle qui aura reçu deux gènes identiques. Ce qui est vrai pour les individus l'est aussi pour les populations. Si les individus sont différents, cette population survivra, par exemple, à une épidémie ; les plus susceptibles seront peut-être éliminés, mais les résistants survivront.

« De même que les différences physiques sont absolument nécessaires et sont une richesse pour l'humanité, de même les différences intellectuelles, religieuses, culturelles sont une richesse merveilleuse qui doit être absolument préservée.

« Au lieu de simplement tolérer telle ou telle différence, il faut au contraire s'en réjouir. Le stock des cultures est une richesse pour l'hu-

la police et douze petites filles

La commission « Tsiganes et gens du voyage » du Mrap a fait parvenir la lettre que nous publions sous le titre « Douze petites filles » dans notre dernier numéro.

ABONNEZ-VOUS AU :

BULLETIN AMÉRIQUE-INDIENNE
MENSUEL

BULLETIN D'INFORMATIONS SUR LES
LUTTES INDIENNES
DANS LES AMÉRIQUES

1 AN (12 numéros) : 40 F (ordinaire)

80 F (soutien)

ADRESSEZ VOS NOM, ADRESSE
ET RÈGLEMENTS A :

Melle Danièle FAURE
119, RUE SAINT-DENIS
75001 PARIS

PHARMACIE RAMBERT

158, Avenue Gambetta
94 MAISONS ALFORT
Tél. : 207.11.50

VETEMENTS GEAL Boutique P O P

3, rue Eugène-Kloster
et 56-58, rue Nicolas-Colson
57800 MERLEBACH
(87) 04.72.79

au préfet de police de Paris et aux quatre syndicats de policiers avec lesquels le Mrap collabore régulièrement.

Dans sa réponse, le préfet de police de Paris justifie la conduite de ses agents en ces termes : « Devant l'accroissement de ces méfaits, le sentiment irrationnel de pitié qu'ils (les enfants) inspiraient au public a fait, de plus en plus, place à une attitude de défiance et rares sont les personnes qui manifestent comme votre correspondant leur réprobation devant une action policière. Cette réaction ne peut en effet procéder que d'une connaissance partielle du problème. »

Pour l'Union des syndicats C.G.T. de la Police nationale :

« Aligner 12 petites filles de 6 à 12 ans contre un mur, les mains sur la tête, les enfermer ensuite dans un local pour que le public ne les voie pas avec deux agents à l'extérieur de part et d'autre de la porte est un acte inqualifiable, comme le sont les propos tenus par un fonctionnaire de police en civil — que le témoin a pris pour un inspecteur, ce qui est relatif vu que de nombreux agents de police sont souvent « déshabillés » par l'administration pour les besoins de la cause. Mais cela n'enlève rien à ces propos honteux. En effet, ne voir les atteintes aux droits de l'homme qu'à travers Hitler et ses innombrables crimes est un danger pour la liberté des citoyens. Il faut dire qu'avec l'adoption d'une loi comme « Sécurité et Liberté », légalisant ce qui se faisait déjà, à savoir les contrôles d'identité, en particulier dans le métro, où malgré les actions que vous avez me-

nées et que nous avons soutenues, cela a continué à se pratiquer en toute illégalité, ou en s'appuyant sur des dispositions réglementaires ambiguës, de telles pratiques s'élargiront, avec la bénédiction des plus hauts responsables. »

Quant au Syndicat CFDT de la police, il déclare :

« Notre organisation syndicale ne peut apporter son aval à une interpellation conduite dans les conditions signalées. Il est pour le moins choquant de voir des enfants — même très émancipés — être tenus face au mur sous la garde de policiers munis de matraques. Pour notre part nous avons dès le début montré notre opposition à la présence permanente de la police dans le métro qui ne pouvait que conduire à des agissements condamnables. »

encore le seuil de tolérance

Charles Hernu, député-maire de Villeurbanne (Rhône), expose, dans une interview accordée à « Valeurs Actuelles », son point de vue sur la façon la plus efficace de lutter contre la formation de ghetto. « Villeurbanne, dit-il, compte cent trente mille habitants, dont douze mille Maghrébins, soit 10% environ de la population. Je m'efforce de les disperser à travers la commune, de façon qu'aucun quartier ne dépasse ce 10%.

« Je crois qu'il y a un seuil qu'on ne peut dépasser sans drame (...) « Il faut se méfier de l'universa-

lisme centralisateur, qui veut à toute force brasser diverses communautés dans le même moule : chacun a ses coutumes, son alimentation, son comportement.

« Cela peut provoquer des frictions. Les Arabes, mais aussi les Méridionaux, aiment se réunir tard le soir et converser en parlant fort. Cela indispose les voisins qui n'ont pas les mêmes habitudes. Le racisme peut commencer comme ça : « le racisme du décibel. »

Rappelons que, s'opposant lui-même à la politique de concentration systématique de la population immigrée dans certaines villes ou certains quartiers, le Mrap a toujours exprimé son désaccord avec la notion de « seuil de tolérance » qui n'a rien de scientifique et ne peut que favoriser les attitudes de rejet. Elle fait apparaître la proportion des immigrés dans une commune comme la cause du racisme. Elle revient à rendre les immigrés responsables d'une situation dont ils sont les victimes. Jamais par

contre, le seuil de tolérance n'est appliqué sur les chantiers du bâtiment ou dans les entreprises.

en bref

■ Le musicien américain Stevie Wonder a décidé de ralentir son activité musicale pour mener la lutte afin que le jour anniversaire de la mort de Martin Luther King soit désormais un jour férié aux Etats-Unis.

■ Le directeur de la campagne électorale de Mme Marie-France Garaud est Georges Albertini. Peu connu de la jeune génération, il fut pourtant chargé de mission à la présidence du Conseil de Vichy puis, toujours sous l'occupation, secrétaire général du « Rassemblement National Populaire » que

le racisme en justice

■ Patron d'un restaurant à Haguenau, Monsieur J. Dutt avait apposé sur sa porte une affichette annonçant qu'il refusait de servir « les Gitans, les romanichels et les vanniers ». La cour d'appel de Colmar vient de confirmer sa condamnation ; elle attribue 500 F. à titre de dommages et intérêts au Mrap et à la Ligue des Droits de l'Homme qui s'étaient constitués partie civile. Le Mrap était représenté par M^e Geneviève Louisadat.

■ La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par Jean-Pierre Sourd, un jeune nazi condamné pour avoir fait des inscriptions antisémites aux abords de la synagogue de Marseille. Ainsi, le jugement et l'arrêt rendus dans cette affaire à la suite de la plainte du Mrap et de la LICRA se trouvent confirmés : 6 mois d'emprisonnement avec sursis, 700 F. d'amende, 1 000 F. de dommages et intérêts au Mrap et 3 000 F. à la LICRA.

■ Un employeur de la région lilloise avait refusé d'embaucher un embaucheur d'origine maghrébine envoyé par l'A.N.P.E. sous le prétexte qu'il avait « déjà deux travailleurs étrangers sur quatre ». Il a été condamné à payer 1 000 F. de dommages-intérêts à ce travailleur ainsi que 800 F. au Mrap et 500 F. à la C.F.D.T. qui s'étaient constitués partie civile. Avocat du Mrap : M^e Jean-Louis Brochen.

■ La XI^e Chambre de la Cour d'Appel de Paris a ramené à 13 mois de prison avec sursis la peine infligée à Marc Frédricksen en octobre dernier (18 mois de prison dont 12 avec sursis) pour ses écrits dans la revue « Notre Europe ». Il apparaît, à la lecture de l'arrêt, que le sursis est justifié par le fait que la cour « ne peut tolérer » les sévices dont a été victime le leader de la F.A.N.E. L'avocat du Mrap, M^e Rappaport estime, lui, que « c'est la rigueur de la justice qui est en mesure d'empêcher les violences, quelles qu'elles soient ». Dans un communiqué, le Mrap prend acte « avec intérêt » de l'un des « considérants » énoncés par la Cour, soulignant que la responsabilité de M. Frédricksen est d'autant plus grave que « nombreux sont demeurés ceux qui, plus ou moins consciemment, présentent ce travers de l'esprit ou du cœur », pouvant les rendre susceptibles de puiser dans ses récits des « motifs multiples de mépris, voire de haine ».

■ La Cour d'Appel de Colmar vient de réduire la peine infligée à un responsable local du P.F.N. pour un tract dans lequel l'auteur désignait les immigrés de la cité Hohberg comme responsables des nuisances et de la dégradation des bâtiments. La peine a été diminuée pour des raisons que les juges de Frédricksen considéraient comme aggravantes. En effet, les juges de Colmar justifient leur décision en déclarant que le leader du P.F.N. « n'a fait qu'exprimer ce que pense actuellement, à tort ou à raison, une bonne partie de la population ».

■ Le tenancier d'une auberge à Bagnols-en-Forêt, qui avait abattu un jeune Tunisien, au cours d'une dispute a été acquitté par la Cour d'Assises du Var.



Alors que l'on parle de coopération entre Etats, alors que l'heure est aux échanges, après les belles déclarations qui suivirent l'attentat de la rue Copernic, on aurait pu s'attendre à voir s'édifier à travers la France des monuments à la gloire des victimes du racisme. Il n'en est rien. Non seulement l'antiracisme ne se verra pas ériger de statue, mais on ne pourra plus passer à Neuilly sur Seine sans penser à Ferdinand d'Orléans. En effet, une statue représentant ce triste « héros » de la conquête de l'Algérie a été inaugurée. Sur notre photo, de gauche à droite, on reconnaît : Mme Monique Pelletier, M. Jacques Dominati, M. Peretti, maire de Neuilly, M. Boubakeur actuel recteur de la mosquée de Paris, ancien député du parti de M. Le Pen, partisan de l'Algérie française et le comte de Paris.

manifeste du m.r.a.p. sur l'immigration

mois, soit plus uront été néces- paration devant leur des sévices gré dans un com- dans la nuit du 9 M. Filippone ré- os et blessures la personne de l, victime d'un ien, d'une frac- d'une fracture de

nétiq ue acisme

» nous a appris réditaire moins

moncelées, de es ; en parler, u poids. Mais il on de l'opinion,

« chapeau aux t stupides (voir puis nous an- s » a démontré ques entre les on génétique ». uipe de cher- ue scientifique lecteur est prié de « chercheurs ité se poursuit éclaire qu'à sa inement le do- s deux sexes ». it un chercheur cyto-génétique ucune compé- matiques ou le s.

les techniques dire assez déli- a rien de com- liste dans l'une l'homme de la cientifiques se ns un domaine, p.

« message trans- démonstration tte démonstra- que soient nos ence ne dit rien d'un groupe ou

le son apparte- nble des Noirs, e nous montre ertes les indivi- égaux » au sens our autant hié- riorité-supério- nsonge. t JACQUARD

liberté, égalité, fraternité

une exigence pour tous

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
120 rue saint denis 75002 paris tél:(1)233 09 57



au préfet de quatre syndicats, lesquels le Mirement.

Dans sa réplique de Paris, ses agents devant l'accroissement des faits, le sentiment qu'ils (les au public a place à une airares sont les festent comdant leur réplaction policière peut en effet connaissance blème.»

Pour l'Union C.G.T. de la F

«Aligner 12 ans contre sur la tête, dans un local les voie pas l'extérieur de porte est un comme le son un fonctionnaire — que le témpecteur, ce qu nombreux ag souvent « dés nistration poi cause. Mais ces propos h voir les atte l'homme qu'à innombrables ger pour la li faut dire qu'a loi comme « l'égalisant ce savoir les coi particulier da gré les action



Alors que l'échanges, ap Copernic, on monuments à ment l'antirai plus passer à fet, une statufé inaugurée Monique Pelli Boubakeur ac de M. Le Pen

liberté, égalité, fraternité

une exigence pour tous

A lors que s'ouvre une période où sont débattues les grandes options politiques et sociales, le Mrap dont la vocation est de lutter contre le racisme et de favoriser l'amitié entre les peuples, présente quelques analyses et propositions s'inspirant des traditions républicaines. Leur objectif est de faire échec au racisme, d'assurer les droits fondamentaux des diverses communautés vivant en France et de favoriser leur compréhension mutuelle.

Les millions d'étrangers qui sont venus travailler et vivre en France ont souvent servi, ces dernières années, de boucs émissaires aux difficultés que rencontre la majorité de la population. Mépris et ressentiment diffus, attentats, assassinats traduisent et alimentent ce racisme de crise, relayé par un véritable racisme d'Etat. Celui-ci s'exprime par des textes législatifs et réglementaires, des déclarations officielles, des pratiques administratives arbitraires et humiliantes, ainsi que par l'impunité de la plupart des agressions racistes.

La présence des immigrés en nombre relativement stable a fait suite à une « importation » massive de main-d'œuvre étrangère, souvent dans des conditions scandaleuses, pour tirer profit de travailleurs à bon marché. Aujourd'hui encore, les dirigeants de l'économie ne renoncent pas à peser davantage sur le marché du travail, le niveau des salaires et des acquis sociaux, tant par la venue de nouveaux travailleurs européens dans le cadre de l'extension du Marché Commun, qu'en s'appuyant sur la misère des pays en voie de développement.

Dans le même temps, les pouvoirs publics accentuent les pressions sur les travailleurs immigrés vivant en France, surtout Maghrébins et Africains noirs, en multipliant expulsions et refoulements. Ainsi se développe un processus de rotation sélective de la main-d'œuvre étrangère, moyen d'intimidation et source de profits accrus.

Actuellement, la plupart des travailleurs migrants étrangers vivant en France y sont depuis des années ; les deux tiers depuis plus de 12 ans, un grand nombre avec leur famille ; leurs enfants ne connaissent souvent d'autres pays que la France et ne pratiquent d'autre langue que le français.

Bien que leur situation soit juridiquement différente, puisqu'ils sont citoyens français, les originaires des D.O.M.-T.O.M connaissent des conditions comparables d'exploitation et de racisme, et leur cas ne peut-être dissocié de celui des étrangers : les uns et les autres sont des déracinés, victimes d'un système hérité du colonialisme. Tous, par leur présence et leur travail, participent activement à la vie économique, sociale et culturelle du pays.

II

liberté

L es droits et les libertés des immigrés doivent être reconnus. La loi Bonnet du 10 janvier 1980 et la circulaire Stoleru du 10 juin 1980 règlent la nouvelle politique de l'immigration. Le Mrap s'est déjà élevé à plusieurs reprises contre ces textes, qui, par bien des aspects, contredisent les nombreuses abrogations prononcées par le Conseil d'Etat ces dernières années. Une telle politique est inadmissible dans ses buts, ses moyens, et les prétextes invoqués.

Le Mrap s'est déjà élevé à plusieurs reprises contre ces textes, qui, par bien des aspects, contredisent les nombreuses abrogations prononcées par le Conseil d'Etat ces dernières années. Une telle politique est inadmissible dans ses buts, ses moyens et les prétextes invoqués.

Elle a pour but de faciliter la main-mise administrative et policière sur les travailleurs étrangers et le renvoi de certains d'entre eux de façon autoritaire, répressive et sélective. Il n'est pas acceptable de construire la C.E.E. élargie aux dépens des immigrants du Tiers-Monde. Ceux-ci, en effet, ont été et continuent d'être recrutés par le patronat qui profite des situations coloniales et de l'inégalité dans le développement économique des nations. Le droit des immigrés à choisir librement de rester en France ou d'en partir doit être absolument respecté.

Les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics sont également intolérables : contrôles d'identité « au faciès », rafles, violations de domicile, expulsions, internements administratifs, incarcérations sans jugements, discriminations multiples. Toutes ces pratiques doivent être abolies, quels qu'en soient le lieu et les auteurs.

Le contrôle des flux migratoires ne doit pas s'exercer par la répression des travailleurs immigrés, mais en empêchant les trafics de main-d'œuvre qui impliquent la surexploitation, le non-respect des droits sociaux et de la législation du travail.

Les prétextes invoqués, implicitement ou explicitement, pour justifier cette politique sont dépourvus de tout fondement objectif. Il est faux de prétendre que les immigrés sont cause de la crise, du chômage, de l'insécurité, de l'insuffisance des moyens sociaux, des difficultés de tous ordres que connaissent les Français. L'affirmer ne peut que susciter la méfiance et l'agressivité entre les groupes. Les immigrés sont partie intégrante de la classe ouvrière et comme tels contribuent à la richesse du pays. C'est ensemble que Français et immigrés doivent faire face aux maux dont ils souffrent ensemble.

La tension engendrée par la crise économique ne doit pas mettre en cause les droits fondamentaux de la personne humaine. Entre autres, il faut reconnaître aux étrangers :

III

mois, soit plus uront été néces- parution devant leur des sévices gré dans un com- dans la nuit du 9 M. Filippone ré- os et blessures la personne de l, victime d'un rien, d'une frac- d'une fracture de

nétiq ue acisme

» nous a appris réditaire moins

moncelées, de ies ; en parler, u poids. Mais il on de l'opinion,

» chapeau aux t stupides (voir puis nous an- s » a démontré ques entre les on génétique ». juipe de cher- ue scientifique lecteur est prié de « chercheurs ité se poursuit éclaire qu'à sa inement le do- s deux sexes ». t un chercheur cyto-génétique ucune compé- matiques ou le s.

les techniques dire assez déli- 'a rien de com- liste dans l'une l'homme de la cientifiques se ns un domaine,

» message trans- démonstration tte démonstra- que soient nos ance ne dit rien d'un groupe ou

le son apparte- nble des Noirs, e nous montre ertes les indivi- égaux » au sens our autant hié- riorité-supério- nsonge. rt JACQUARD

au préfet de quatre syndicats, lesquels le Mirement.

Dans sa réplique de Paris, ses agents devant l'accroissement des faits, le sentiment qu'ils (les au public a place à une aire rares sont les festent comdant leur répa action policière, peut en effet connaissance blème.»

Pour l'Union C.G.T. de la F

«Aligner 12 ans contre sur la tête, dans un local les voie pas l'extérieur de porte est un comme le son un fonctionnaire — que le témpecteur, ce qu nombreux ag souvent « dés nistration po cause. Mais ces propos h voir les atte l'homme qu'à innombrables ger pour la li faut dire qu'a loi comme « légalisant ce savoir les cor particulier da gré les action



Alors que l'échanges, ap Copernic, on monuments à ment l'antirai plus passer à fêt, une statuf été inaugurée Monique Pell Boubakeur ac de M. Le Pen

une commune, une école, le logement, la vie sociale, comme la cause du racisme. Au fond, elle revient à rendre les immigrés responsables des discriminations dont ils sont victimes. Jamais, du reste, la question du seuil de tolérance n'est appliquée aux chantiers du bâtiment ou aux chaînes de chez Renault.

D'autre part, l'établissement de quotas dans la satisfaction des besoins sociaux n'est pas admissible. Son seul effet est de diviser les communautés et de priver certains immigrés à leurs droits.

Pour améliorer la situation, la lutte ne peut avoir d'efficacité que si tous ceux qui sont concernés, Français et immigrés, en sont partie prenante. Les problèmes se posent pour les uns et les autres, cloisonnés par une politique de l'habitat fondée sur le profit.

Il est nécessaire que les objectifs communs soient clairement définis :

- Droit au logement pour tous dans des conditions décentes, sans loyer excessif, le plus près du lieu de travail.
- Fin du racisme social et ethnique pratiqué dans les quartiers et les communes qui refusent les logements sociaux et les foyers d'immigrés : la concentration ni la dispersion excessives de la population immigrée ne peuvent être érigées en système.
- Adaptation des structures sociales et culturelles dans l'ensemble des communes à la présence d'une forte proportion d'étrangers dans la classe ouvrière.

Respecter ces principes c'est se donner les moyens d'une grande lutte antiraciste d'hommes solidaires pour faire respecter leur droit à un logement décent, au mieux-être.

Les conditions de vie décentes, c'est aussi la fin des discriminations dans les salaires et de la déqualification systématique des travailleurs étrangers, c'est l'égalité devant l'emploi, c'est le respect des règles de sécurité et la lutte contre les accidents du travail, qui touchent particulièrement les immigrés, ce sont des structures de santé adéquates.

C'est, pour les enfants d'immigrés, le droit à être traités comme les jeunes Français sans contrôles d'identité racistes ni expulsions.

C'est l'abolition des discriminations, des barrages, des orientations abusives tendant à perpétuer dans les générations nouvelles la non-qualification des migrants.

C'est, pour les étudiants étrangers, l'égalité dans l'accès aux études, le droit d'être éligibles dans les instances universitaires.

C'est la suppression radicale des discriminations qui privent par exemple les étrangers du libre choix du lieu de résidence et de travail, de l'éligibilité aux Conseils de Prudhommes, des cartes de priorité pour les femmes enceintes, du bénéfice de la Loi sur l'interruption

VI

volontaire de grossesse, des réductions pour familles nombreuses, des bourses universitaires et de certaines bourses scolaires, de la liberté de se marier avec un conjoint français.

C'est la prise en compte des besoins culturels propres des diverses communautés étrangères, notamment par l'enseignement de leurs langues et de leurs civilisations dans les établissements scolaires, par le développement des échanges et des jumelages avec leurs pays d'origines ; c'est faciliter la mise en place de structures religieuses répondant à leurs demandes ; c'est une large diffusion des créations littéraires et artistiques de leurs peuples, favorisant l'affirmation et le respect de leurs « différences ».

EN CONSEQUENCE, LE MRAP DEMANDE AVEC FORCE, DANS L'IMMEDIAT :

- L'abrogation de l'article 13 de l'Ordonnance du 2 novembre 1945, relatif au mariage entre Français et étrangers.
- L'abrogation des articles 21 et 22 de ladite Ordonnance, qui punit la solidarité envers les étrangers en difficulté administrative.
- L'annulation des expulsions visant les jeunes de la « deuxième génération ».
- La participation des associations de travailleurs migrants étrangers et de solidarité au Conseil d'Administration du F.A.S.
- L'abrogation de la circulaire Bonnet du 2 avril 1980 et du « décret Imbert » du 31 décembre 1979 concernant les étudiants étrangers.
- La suppression de toutes les mesures discriminatoires appliquées aux étrangers dans la vie quotidienne.

fraternité

Les millions d'immigrés, hommes, femmes, enfants, qui forment une composante structurelle de la société française, aspirent, comme la majorité des Français, à une vie plus humaine, plus chaleureuse, plus fraternelle.

Or, vivre et travailler ensemble, ce peut être l'occasion d'un enrichissement mutuel pour peu que s'affirment solidarité et fraternité.

Ceci passe par le respect et l'écoute des valeurs de chaque communauté. Plutôt qu'une société égoïste, étroitement nationaliste, il faut promouvoir l'ouverture aux autres cultures, accepter et respecter tous les membres d'une société qui est, dans les faits, pluraliste, pluri-ethnique et pluri-culturelle.

La concertation constante est le moyen de la vie commune. Une concertation à double sens, où l'on ne préjuge pas de l'opinion et des revendications d'autrui.

VII

mois, soit plus uront été néces- iparation devant leur des sévices pré dans un com- dans la nuit du 9 M. Filippone ré- ss et blessures la personne de l' victime d'un rien, d'une frac- d'une fracture de

éthique racisme

» nous a appris réditaire moins

moncelées, de ies ; en parler, u poids. Mais il on de l'opinion,

chapeau aux t stupides (voir puis nous ans » a démontré ques entre les on génétique ». uipe de cher- ue scientifique lecteur est prié de « chercheurs ité se poursuit éclaire qu'à sa nement le do- s deux sexes ». t un chercheur yto-génétique ucune compé- matiques ou le s.

les techniques dire assez déli- 'a rien de com- liste dans l'une l'homme de la scientifiques se ns un domaine,

message trans- démonstration tte démonstra- que soient nos ance ne dit rien d'un groupe ou

le son apparte- nble des Noirs, e nous montre ertes les indivi- égaux » au sens our autant hié- riorité-supério- nsonge. rt JACQUARD

au préfet de quatre syndic lesquels le Mirement.

Dans sa réplique de Paris ses agents avant l'accroissement, le sentiment qu'ils (les au public a place à une rares sont les festent comdant leur réplaction policière, peut en effet connaissance blème.»

Pour l'Union C.G.T. de la F

«Aligner 12 ans contre sur la tête, dans un local les voie pas l'extérieur de porte est un comme le son un fonctionnaire — que le témpecteur, ce qu nombreux ag souvent « désnistration po cause. Mais ces propos h voir les atte, l'homme qu'à innombrables ger pour la l'il faut dire qu'a loi comme « légalisant ce savoir les cor particulier da gré les action



Alors que l'échanges, ap Copernic, on monuments à ment l'antirac plus passer à fet, une statué été inaugurée Monique Pell Boubakeur ac de M. Le Pen

Cette solidarité prend nécessairement des formes multiples. Ceux qui le désirent doivent pouvoir s'assimiler à la communauté française, et ceux qui le souhaitent doivent pouvoir vivre avec elle en exprimant leur identité propre. Les enfants d'immigrés doivent pouvoir choisir librement leur nationalité.

Toute pratique qui facilite la création et le fonctionnement des associations d'immigrés pour la sauvegarde de leur patrimoine est à encourager. Il en est de même pour toute nouvelle pratique éducative à l'école pour la découverte des différentes cultures en situation d'immigration et des conditions de vie et de travail des migrants étrangers, ainsi que de toute information de la population française sur ces mêmes thèmes par les médias, notamment la télévision.

Un tel objectif est ambitieux et exige la mise en place d'une nouvelle politique de l'immigration. A des degrés divers, les responsables politiques, les administrations, les enseignants, les associations, les collectivités locales doivent créer les conditions sociales indispensables à la rencontre et la compréhension entre Français et étrangers, et faciliter par des réalisations concrètes la connaissance mutuelle. C'est l'une des conditions d'une cohabitation paisible, amicale, solidaire et enrichissante.

Cette solidarité dépasse le quotidien et l'immédiat ; elle s'étend au-delà des frontières. La volonté de compréhension, d'entente et de coopération avec les peuples des pays en voie de développement passe par la mise en œuvre de solutions justes et humaines pour les migrants étrangers qui vivent en France. Les cantonner dans un rôle strictement économique tout en continuant à parler de dialogue Nord-Sud est ambigu et contradictoire. La façon de dialoguer avec les immigrants et la place qui leur est faite dans la société française sont et seront le révélateur de la capacité de solidarité de la France avec leurs pays d'origine - et à travers eux avec tout le Tiers-Monde - pour l'instauration d'un Nouvel Ordre Economique International, et de relations d'amitié entre tous les peuples.

EN CONSEQUENCE, LE MRAP DEMANDE AVEC FORCE, DANS L'IMMEDIAT :

- Le respect absolu par la France des Pactes relatifs aux Droits de l'Homme.
- Un débat parlementaire global et approfondi sur l'immigration.
- La révision des accords bilatéraux avec les pays d'origine pour qu'ils assurent des échanges avantageux pour tous les partenaires.
- La fin de tout arbitraire contre les immigrants.
- Une présence sans exclusive des cultures de l'immigration dans les émissions de radio et de télévision, assurée avec le concours de toutes les associations concernées.

Paris, 21 mars 1981
JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

VIII

du nouveau à
l'éducation

l'éducation ouvre avec ses lecteurs un grand débat sur les problèmes essentiels :

- le soutien pédagogique
- la précocité
- la connaissance continue des élèves
- la formation des maîtres...


écrivez-nous!
faites-nous part de vos suggestions


 les informations pratiques "à votre service" sont regroupées à part dans un cahier central **indispensable!**


 notre chronique régulière sur **l'audio-visuel** informations pratiques: "comment se servir d'un rétroprojecteur" par exemple


 des études fouillées sur de grands problèmes d'actualité vus sous l'aspect littéraire, artistique, social, économique...


enseignants, parents étudiants
lisez chaque semaine

l'éducation

abonnez-vous!

un an : 120 F
 étranger : 150 F
 2 rue chauveau-lagarde 75008 paris

présidait Marcel Déat, et il dirigea le cabinet de ce dernier.

■ M. Stoléro, secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés, a fait connaître début décembre une série de mesures concernant les travailleurs immigrés. L'une d'elles prévoit d'autoriser 25% d'étrangers dans les conseils d'administration des associations sans que celles-ci soient déclarées étrangères.

■ Soixante-sept mois, soit plus de cinq années, auront été nécessaires pour la comparution devant un tribunal de l'auteur des sévices subis par un immigré dans un commissariat parisien dans la nuit du 9 au 10 mai 1975. M. Filippone répondra de « coups et blessures volontaires » sur la personne de M. Tadj Tahraoui, victime d'un traumatisme crânien, d'une fracture du rocher et d'une fracture de la jambe gauche.

bosse des maths, génétique et racisme

Le 3 janvier dernier, un article de « France-Soir » nous a appris que la « bosse des maths » est liée à « un gène héréditaire moins fréquent chez les femmes ».

On hésite à réagir devant tant de stupidités amoncelées, de peur de faire une publicité à de telles doctrines ; en parler, même en les ridiculisant, risque de leur donner du poids. Mais il s'agit ici d'un exemple si flagrant de manipulation de l'opinion, qu'il me paraît préférable de l'analyser.

L'auteur commence par donner un coup de chapeau aux femmes, qui ne sont pas toutes nécessairement stupides (voir Marie Curie ou Anne Chopinet, major de l'X), puis nous annonce qu'« une équipe de chercheurs américains » a démontré que la différence de capacité en mathématiques entre les hommes et les femmes « est avant tout une question génétique ».

Aucune référence n'est fournie ; quelle équipe de chercheurs ? de quelle Université ? dans quelle revue scientifique ont-ils publié le résultat de leurs recherches ? Le lecteur est prié de croire et de faire confiance, puisqu'il s'agit de « chercheurs américains » ! Le recours à l'argument d'autorité se poursuit par l'interview d'un généticien français qui déclare qu'à sa « connaissance, les mathématiques sont certainement le domaine où il y a la plus grande différence entre les deux sexes ». Mais on oublie de préciser que ce généticien est un chercheur de réputation mondiale dans le domaine de la cyto-génétique (étude des chromosomes) ce qui ne lui donne aucune compétence particulière en ce qui concerne les mathématiques ou le déterminisme génétique des traits intellectuels.

L'étude de tels déterminismes fait appel à des techniques d'analyse basées sur les divers concepts (à vrai dire assez délicats) recouverts par le mot « hérédité » ; elle n'a rien de commun avec l'étude des chromosomes ; le spécialiste dans l'une de ces disciplines n'est guère plus informé que l'homme de la rue. Il est fréquent, mais détestable que les scientifiques se laissent piéger en recouvrant de leur autorité dans un domaine, les opinions qu'ils peuvent avoir dans un autre.

Le cas est ici d'autant plus déplorable que le message transmis par cet article est de toute évidence une démonstration « scientifique » de l'infériorité des femmes. Si cette démonstration existait, il faudrait en tenir compte, quelles que soient nos options idéologiques par ailleurs. En fait, la science ne dit rien de tel, pas plus qu'elle ne fonde une supériorité d'un groupe ou d'une « race ».

Etre raciste, c'est mépriser l'autre au nom de son appartenance à un groupe. Que ce groupe soit l'ensemble des Noirs, des Juifs, des jeunes ou des femmes, la science nous montre que ce mépris ne peut être fondé sur la nature. Certes les individus sont tous différents, ils ne sont donc pas « égaux » au sens mathématique du terme ; mais ils ne sont pas pour autant hiérarchisables. Laisser croire à une relation d'infériorité-supériorité entre deux groupes est participer à un mensonge.

Albert JACQUARD

cinéma

OUT OF THE BLUE

Dennis Hopper nous avait déjà donné, en 1969, « Easy Rider » : l'histoire de deux jeunes gens partis en moto de Californie pour la Nouvelle-Orléans. Ce voyage d'est en ouest, à travers l'Amérique, dénonçait sans appel le caractère raciste et fascisant des gens du Sud face à deux jeunes dont la longueur des cheveux dépassait la normale.

« Out of the blue », bien que non situé dans l'espace, nous conduit dans une ville américaine de moyenne importance, chez les Barnes plus précisément. Le père Don (Dennis Hopper) chauffard routier, alcoolique convaincu et convainquant purge une peine de cinq ans de prison, suite à un acci-

dent qui coûta la vie aux passagers d'un car de ramassage scolaire. Cathy (Sharon Raffel), la mère, une blonde séduisante, occupe ces années à flirter avec les amis de son mari et à se piquer. Et puis, il y a Cindy (Linda Manz), la garçonne, que tout le monde appelle C.B.

L'Amérique se débat dans le sexe, l'alcool et la violence. Pour C.B., la société se reflète admirablement dans les deux « loques » qui lui servent de parents, au point qu'il ne lui reste plus qu'Elvis, le King, pour s'identifier à quelque chose.

Alors, c'est l'errance. Elle se réfugie dans le monde des Punks que rien ne distingue de celui de ses



parents. Les deux mondes sont dirigés par la même règle : sexe, violence, alcool. Et cette chanson de Neil Young « Hey hey my my » qui revient sans cesse tout au long des 94 minutes que durent le film. Malgré certaines longueurs,

« Out of the blue » est un film exaltant. La chute ne libère en rien le spectateur des accusations que porte ce film. Au contraire, comme dans « Easy Rider », Denis Hopper conclut par un coup de masse. M.M.

Ci-dessus : Linda Manz dans le film de D. Hopper.

Ci-dessous : une scène du film Rude Boy.



comme roadie (1) et les deux skinhead (2) apparaissant de temps à autre.

leurs propres rôles et que certains passages soient des documents d'archives.

Par un savant montage, « Rude Boy » nous en apprend plus sur l'Angleterre que le meilleur des discours. Ainsi, après avoir vu la manifestation du N.F. protégée par la police, les caméras se braquent sur des antifascistes chargés par les forces de l'ordre. Ou alors, ce discours de Mme Thatcher prétendant que la police n'a pas assez de moyens pour poursuivre les délinquants ! Le spectateur se rendra rapidement compte des intentions de « la Dame de fer » en comptabilisant le nombre de fois où un des membres du groupe, ou de l'équipe, est arrêté, traduit en justice, pour des raisons les plus insignifiantes. La loi SUS, permettant d'arrêter toute personne suspecte (à savoir : les noirs et les jeunes), plane sur le film.

Et devant cette société où le National Front recueille un pourcentage de voix assez considérable à chaque élection, il est difficile de faire l'impasse sur le problème du racisme dont les premières victimes sont les noirs, les « Blacks », essentiellement jamaïcains.

Le titre du film lie déjà ce groupe de quatre Blancs à l'île des Caraïbes, maintenue sous domination anglaise jusqu'en 1962. Mais, le problème de la communauté noire surgit aussi dans les rapports entre Joe Strummer, le leader des Clash, Ray, un Punk engagé

Pourquoi les Punks ? Les Skinhead ?... Les Clash ? La réponse se trouve peut-être dans le refrain de la dernière chanson du film « I Fought the Law » : « J'ai combattu la loi, mais la loi a gagné ».

Ce film assez accusateur pour les Punks, dirige aussi sa critique vers les majorités silencieuses, celles qui ne font rien - plutôt laissent faire. C'est peut-être pour cela que la publicité du film dit : « Il y a des films que l'on regarde et ceux qu'on prend dans la gueule ». Celui-là en est un, il ne faut pas le manquer.

Marc MANGIN (1) Les roadies sont tous ceux qui accompagnent les groupes pour décharger, installer et recharger le matériel.

(2) Skinhead : littéralement « tête dépeignée ». Ce sont les crânes rasés.

JAM DOWN

« Jam Down », le nouveau film sur le Reggae n'est pas un film facile à voir. D'abord parce que c'est le premier long métrage d'Emmanuel Bonn, un réalisateur français, ensuite parce que l'écriture cinématographique est assez spéciale. Jam Down est plus une suite de séquences qu'un véritable film. Documentaire sur la Jamaïque, il nous présente l'île à travers deux groupes assez célèbres : « Toots and the Mayals » et « Congo ».

Les amateurs de musique seront plus satisfaits que les cinéphiles. Toots est un groupe assez ancien. Déjà avant la venue du Reggae il arpentait les scènes de l'île présentant un spectacle de musique fortement influencé par le Rhythm'n Blues américain.

Congo, au contraire, fait dans le Reggae. Un Reggae qui n'a rien à voir avec le pur, le dub, mais riche d'harmonies nouvelles. Congo est un des trios vocaux les plus surprenants de cette île des Caraïbes.

Entre ces deux groupes, la caméra se promène dans les rues des ghettos, protégée par la police. La violence et la misère crévent l'écran à chaque image. L'idée du film était bonne, mais le résultat est un peu décevant. A vouloir embrasser dans le même film tous les problèmes que connaît le peuple jamaïcain, Emmanuel Bonn a fait un film superficiel qui n'a d'intérêt que pour les mordus du Reggae.

M.M.

Les rues d'un bidonville de Kingston. Dans ces rues est né le reggae, une musique qui dénonce la misère et l'exploitation.



CLUB
des 10

MOBILIER CONTEMPORAIN
DE HAUT NIVEAU

MOBILIER PRESENT S.A.R.L.

43, Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - ☎ 266.43.61
Télex : MOBPRES 640 950 F

Différences

AU SOMMAIRE DU N°1

La bombe raciale
épargne les blancs

Les aborigènes reprennent le
chemin du désert

Jean Ignace : l'esclave qui
défia l'empereur

Les Clash :
les décibels de la révolte

L'affaire Faurisson et la
liberté d'expression

et bien d'autres
articles passionnants

abonnez-vous

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Profession _____

Abonnement : 1 an/6 mois - Somme versée _____

1 an : 140 F ; 6 mois 75 F.

Etudiants et Chômeurs : 120 F.

120 rue saint-denis, 75002 paris



SERVICES EQUITATION - TENNIS -
SKI - SPORTSWEAR - SPORT D'EQUIPE
SERVICE COLLECTIVITE

**SPORT
2000**

Tél. : 993.37.91

29, Bd H.-Bergson SARCELLES - Lochères

CONFECTIONS EN GROS
HOMMES - DAMES - ENFANTS

SWIERCZ et Cie

S.A. 300.000 F.

132-138 RUE DE PARIS - LI LILLE

TEL 54.74.06
& 54.96.20

SPECIALITES

LI LILLE
CUIRS
TERGAL
COMPLETS
PANTALONS

CRÉATIONS LINGERIE

FEMME ET ENFANT

Eliane

FONDS DE ROBE ENSEMBLES COORDONNES
CHEMISES DE NUIT ROBES DE CHAMBRE
JUPONS, SLIPS, SOUTIENS GORGES...

11, RUE BARODET - 69004 LYON

TÉLÉPHONE 16 (78) 29.83.60

STORES
FERMETURES
ISOLATIONS THERMIQUES

STORDECOR

31, RUE FROIDEVAUX, 75014 PARIS

Tél. 322 71-45 (lignes groupées)



PRESTIGE
DU
PRET
A
PORTER

jane aubert
LYON

75 - 79, rue Président
E.-Herriot
69002 LYON

(78) 37.09.58 +

Tricots et Jerseys de Luxe

SANTINO

Société Générale de Matières et Articles Textiles
Société Anonyme au Capital de 300.000 F

Siège Social :

30, Rue du Caire 75002 Paris

TÉL. : 236-04-19

MAGASIN de VENTE

18, Rue du Caire

75002 Paris

TÉL. : 231-38-83

J.-F. HARVARD

Palais des Congrès

PLACE DE LA PORTE MAILLOT, 75017 PARIS

☎ 758.24.16

henri klajnbaum

THERMO-COLLAGE

à façon

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 30.000 Frs.

19 bis, rue de la Cour des Noues - 75020 Paris

Tél. : 344.79.87

R.C. Paris 69B2498

■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■

musique

blues à la carte

Quelques petites merveilles, fraîchement sorties des boîtes de quelques labels bien branchés. A commencer par l'« American folk Blues festival 80 » (1)

Enregistré à Saarbrücken, Mannheim, Hambourg et Dusseldorf, ce double album renferme les Blues d'une douzaine de guitaristes, pianistes, harmoniciens, principalement venus de New-York, interprétant tout aussi bien ce Blues électrique de la ville que ces vieilles complaintes venues du sud des U.S.A.

Richesse et originalité caractérisent chacun des vingt morceaux. Autant dire tout de suite que la première face achevée, l'oreille n'est toujours pas confrontée à ce fâcheux problème d'accoutumance que créent certains albums.

Le Sunnyland Slim Blues Band, présent dans cet album, sort de son côté un remarquable trente centimètres : « Décoration day » (2). Neuf morceaux où Sunnyland Slim plaqué sur son piano des accords redoutables. Bien que n'étant plus tout jeune, Sunnyland Slim a su s'adapter à un Blues as-

sez « moderne ». Il est accompagné par Hubert Sumlin et Jeffe Swan (guitares), Bob Stroger (bass), Odie Payne (drums) et Carey Bell (blues harp) qui partagent la même passion.

Hubert Sumlin publie d'ailleurs, accompagné par Willie Dixon (acoustic bass, acoustic guitar et vocal), Sunnyland Slim (piano, vocal) et Clifton James (drums) un « Blues anytime » (3) composé de douze titres, enregistré en 1964 à Berlin Est. Toujours dans le style de New-York, Hubert Sumlin utilise toutes les possibilités de sa guitare dans l'interprétation de ses morceaux.

Louisiana Red publie, lui, « New-York Blues » (4) enregistré en 1979. Un disque solo où il exploite sa guitare jusqu'au bout, à la manière des vieux bluesmen. Néanmoins, cet album n'a rien du disque classique. La finesse du jeu et la recherche d'effets originaux en font une véritable œuvre d'art.

Philadelphia Jerry Ricks et Oscar Klein nous livrent de leur côté, un pur chef-d'œuvre avec « Low light Blues » (5). Sur ce disque de treize morceaux, Philadelphia Jerry Ricks (acoustic guitar, vocals) - un noir - et Oscar Klein (electric guitar, cornet, Blues harp) - un blanc - se complètent admirablement dans l'interpréta-

tion de morceaux composés ensemble, fruit d'un travail de plusieurs années. Ce disque, surprenant par son incroyable richesse et la finesse du jeu des deux guitaristes doit, incontestablement, figurer dans la discothèque de tout antiraciste.

M.M.

1 Américain folk Blues festival 80 : L+R Records L.S. 42013
2 Sunnyland Slim Blues Band : « Décoration Day » L+R Records L.S. 42015
3 Hubert Sumlin : « Blues anytime ! » L+R Record L.S. 42004
4 Louisiana Red : « New-York Blues » L+R Record L.S. 42002
5 Philadelphia Jerry Ricks et Oscar Klein : « Low light Blues » L+R Records L.S. 42007
Ces disques sont distribués par SFPP.

manduka

Accompagné par Jaime Roos (basse et chant) et Jorge Trasante (percussions), Manduka (chant et guitare) nous livre un disque plein de poésie et de finesse où, sur des rythmes brésiliens, il nous fait parcourir un monde étrange. Les mots se suivent sans pour autant former des phrases. La caravane passe mais ne s'arrête pas : « Caravane patience, caravane long chemin, caravane fleur tzigane, pas à pas, passent les gens, passe-passe la solitude, caravane je veux te suivre de par le monde et caravane. » (caravana).

Les mots de ce disque sont doux et amour, car « c'est à eux que je confie le message de toute ma passion » (salutation).

M.M.

Manduka : Caravana, Chant du Monde L.D.X. 74676

ayawaska

C'est toujours avec étonnement, et non moins de curiosité, que l'on découvre des musiciens français jouant la musique des Andes. Ayawaska est un de ces groupes, passionnés du folklore des Indiens d'Amérique latine qui, après avoir étudié cette musique, ont décidé de la populariser.

Depuis 1978, leur emploi du temps les a conduit d'Israël au Canada, du Pas-de-Calais à la Lozère.

Leur spectacle, très bien travaillé, recèle des effets assez émouvants et toujours très bien venus. Les instruments sonnent à merveille. Une unité parfaite soude les quatre musiciens, même si la personnalité de Sébastien Morales, le seul Latino-Américain du groupe, se détache et passionne beaucoup plus que celles de ses compagnons.

Malgré la qualité de ce spectacle, l'ambiance n'atteint pas celle créée par les groupes latino-américains. Peut-être parce que les musiciens ne peuvent exprimer dans tous leurs aspects une culture qui ne leur appartient pas ?

M.M.

Contact : 112 rue Picpus 75012 Paris

livres

Anthologie de la poésie populaire kurde, par G. Chaliand, éd. Stock/Poche.

On dit communément que toute l'âme d'un peuple se trouve dans sa poésie, plus encore celle d'un peuple (presque) perpétuellement opprimé depuis des siècles. La réédition de cette anthologie, depuis longtemps épuisée est la bienvenue, réunissant des « poèmes-équipes », des chants de guerre, de mort, la plupart anonymes, des poèmes d'amour, beaucoup écrits par des femmes, et, surtout, donnant l'intégral du « Mamé Alan », daté du XVI^e siècle et véritable chant national kurde. On estime le peuple kurde à 12 millions d'âmes : c'est là l'écho des plus beaux chants qui ont su les garder en vie dans ses terribles épreuves. Par ailleurs, les éditions Maspéro rééditent, très augmentée, cette somme fondamentale qu'est l'ouvrage collectif sous la direction également de Chaliand : « Les Kurdes et le Kurdistan ».

Iran, poésie et autres rubriques, éd. Maspéro

Poésie et Perses semblent presque des synonymes, tant, depuis

des siècles, des œuvres comme « Le Livre des Rois » de Ferdoussi, les poèmes d'amour de Hafez, ou ceux, mystiques, d'Attar, les « Quatrains » d'Omar Khayyam, etc. font partie du patrimoine du monde entier. Cette anthologie nous apprend que, depuis le début de notre siècle, la poésie s'est mise au service des luttes contre l'oppression des rois, des Anglais qui avaient la haute main sur le pays, puis celle de l'usurpateur, père du dernier chah, enfin, contre celui-ci. Beaucoup de poètes ont payé leur courage de leur vie ou du prix d'atroces tortures, surtout ces dernières années. Leurs accents font aussi partie de la voix de l'Iran d'aujourd'hui que l'on se doit d'écouter.

Yves THORAVAL

L'attrape-mots, préface d'Aline Roméas, professeur d'École Normale, Edition n° 1.

En sous-titre : « Mon premier vocabulaire de A à Z ». Par ce charmant petit dictionnaire de 240 pages, l'auteur Germaine Finifter, et l'illustrateur, Michel Politzer, ont fait œuvre utile à bien des égards. Les définitions, depuis « Abeille » jusqu'à « Zut », se réfèrent au monde familier des jeunes

enfants. Ceux qui savent lire y puiseront beaucoup de plaisir et de connaissances ; les plus petits, à qui on les lira, ne s'y intéresseront pas moins.

A noter la double page illustrée intitulée : « Sur toute la terre, l'homme de toutes les couleurs », où l'Européen porte la mention ironique « visage pâle » ou bien les « maisons d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs » ; ou encore le sympathique dessin illustrant le mot « peau » : les différences, quelles qu'elles soient, sont relativisées et présentées comme normales.

La causalité diabolique, par Léon Poliakov.

Poliakov, dont on connaît « l'histoire de l'antisémitisme », étudie dans ce livre quelques uns des groupes humains qui ont, à certaines époques, servi de bouc émissaire et ont été accusés des maux qui frappaient la collectivité.

Il n'y a pas eu seulement les Juifs, il y eut les Jésuites spécialement pour les Anglais de la révolution du 17^e siècle ; « les jésuites et les Juifs » associés dans le grand délire de Ludendorff en 1920-23 ; les francs-maçons et les philosophes pour les ennemis de la révolution française ; la cour et les aristocrates pour ses partisans ; la bourgeoisie et les Juifs pour les philosophes allemands, spécialement K. Marx...

Pour expliquer l'origine de ces diverses formes de « racisme », Poliakov se livre à une analyse du principe de causalité. Il part d'un constat d'Einstein : « Les démons sont partout ; il est probable que la croyance à l'action des démons se trouve à la racine de notre concept de causalité ».

Poliakov appelle à la rescousse les philosophes des Sciences, les ethno-sociologues, les psychogénétiens. Admirable et flamboyant festival où se croisent les citations de Levy-Bruhl, Piaget, Levy-Strauss, K. Popper. Fascinante analyse du besoin de causalité élémentaire et exhaustive qui se retrouve dans l'idée de complot « qui opère cette perversion du schéma causal par laquelle tout fait historique est réductible à une intention et une volonté subjective ».

Livre très riche, trop riche, foisonnant, un peu désordre qui témoigne d'une immense culture. Livre difficile. Livre drôle parfois, notamment les pages où l'auteur s'en prend à Hegel qu'il attaque au bazooka.

Livre respectueux des valeurs de l'intelligence et de la réflexion, d'insurrection contre les explications simplistes, contre la sottise.

Espérons, hommes et femmes de gauche, que nous saurons en faire notre profit.

François GREMY

droit et liberté ■ n° 399 ■ mars 1981

rencontres...
... avec le
c.r.i.f.

Une rencontre a eu lieu le 1^{er} décembre entre une délégation du Mrap composée de François Grémy, Albert Lévy, Pierre Krausz et Alexandre Chil-Kozlowski et une délégation du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF) composée de MM. André Wormser, vice-président et Henry Bulawko.

Les deux délégations ont examiné différents aspects de l'action à mener contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme après le drame de la rue Copernic. Les représentants du Mrap ont fait connaître, en particulier, les deux initiatives prises pour la prochaine période : les « **Etats Généraux de la lutte contre le racisme** » et la réalisation du nouveau mensuel « **Différences** ».

Les représentants du CRIF ont fait état des débats qui se déroulent actuellement dans de nombreuses communautés juives à travers la France en vue de préciser les modalités d'une action renforcée.

Les deux délégations ont souligné la nécessité de développer l'information réciproque et d'envisager, lorsque les circonstances l'exigent, des actions communes et comme cela s'est produit notamment le 30 septembre, lors de la manifestation devant le Mémorial du Martyr Juif Inconnu.

... avec la
f.a.s.p.
et le
s.n.a.p.c.

Une rencontre a eu lieu le 5 novembre 1980 entre une délégation du Bureau National du Mrap, le Bureau de la Fédération Autonome des Syndicats de Police (F.A.S.P.) et du Syndicat National Autonome des Policiers en Civil (S.N.A.P.C.) (1).

Les représentants des trois organisations ont exprimé leurs préoccupations communes devant les formes actuelles et le développement du racisme, ils ont procédé à un échange de vues approfondi et concordant sur les conditions qui en favorisent l'aggravation et souligné en particulier les responsabilités de la politique gouvernementale concernant l'immigration et les activités de l'extrême-droite.

Le Mrap la F.A.S.P. et le S.N.A.P.C. condamnent les contrôles d'identité de caractère raciste, que la « *Loi Peyrefitte* » vise

à étendre désormais à l'ensemble de la population. La police ne doit pas être détournée de sa mission qui est de protéger la sécurité et les droits de tous, et non de défendre les intérêts sociaux ou politiques particuliers.

Le Mrap appuie les efforts des syndicats de la F.A.S.P. et du S.N.A.P.C. en vue de combattre le racisme dans tous ses aspects. Il approuve la résolution sur « *le policier face au racisme* » adoptée sur proposition de la F.A.S.P. au récent congrès de l'Union Internationale des Syndicats de Police. Il souhaite la ratification par la France de la résolution 690 (1978) du Conseil de l'Europe, qui définit clairement le rôle et les tâches de la police par rapport aux impératifs de la démocratie.

Le Mrap approuve le S.N.A.P.C. (Syndicat National Autonome des Policiers en Civil) d'avoir attiré l'attention de l'opinion publique sur la présence dans la police d'un certain nombre de membres de la F.A.N.E., et l'assurance de son soutien dans le procès qui lui est intenté à ce sujet par le ministre de l'Intérieur. Il appuie également la demande d'une commission d'enquête parlementaire sur les menées des groupes néo-nazis et les conditions de leur impunité.

Les trois organisations ont décidé de poursuivre entre elles l'échange d'informations. Elles se prononcent pour un examen approfondi des problèmes de l'immigration et de la situation des immigrés en France, qui sont l'objet, sur le fond de la crise, de campagnes hostiles et de mesures administratives entachées d'arbitraire, devant lesquelles les démocrates ne peuvent rester indifférents.

(1) Etaient présents : pour le Mrap George Pau-Langevin et Charles Palant, vice-présidents, Albert Lévy, secrétaire général et Jean-Pierre Giovenco. Pour la F.A.S.P. : Henry Buch, président, Roger Cousin, Jean-Pierre Grené, Michel Lefebvre, Claude Montmorency, Gabriel Cretet, Daniel Redon, Jean-Pierre Maljean. Pour le S.N.A.P.C. : Gérard Munnaut.

... en r.d.a.

Une délégation du Mrap a été invitée en République Démocratique Allemande par la Ligue pour l'Amitié entre les Peuples. Des visites et des entretiens ont eu lieu pendant une semaine, du 12 novembre au 21 novembre 1980. La délégation était composée de Patrice Orcel, Philippe Enjolras, Brigitte Decho-sal, Françoise Grillo et Jean-François Berjonneau, prêtre.

adhérez au
m.r.a.p.

le m.r.a.p.
intente
un procès à
faurisson

Le Mrap et l'Amicale d'Auschwitz ont cité M. Robert Faurisson devant le Tribunal Correctionnel de Paris à la suite des propos qu'il a tenus, le 17 décembre 1980 dans l'émission « *Expliquez-vous* » d'Ivan Levai à Europe n°1.

M. Faurisson avait notamment déclaré : « *Les prétendues chambres hitlériennes et le prétendu génocide des Juifs forment un seul et même mensonge historique qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'Etat d'Israël et le sionisme international et dont les principales victimes sont le peuple allemand, mais non pas ses dirigeants, et le peuple palestinien tout entier.* »

Le Mrap estime que ces propos tombent sous le coup de la Loi du 1^{er} juillet 1972 réprimant la provocation à la haine raciste.

L'affaire sera appelée le 27 mars devant la 17^e Chambre Correctionnelle.

Avocats du Mrap : M^e Roland Rappaport et Bruno Ryterband. Avocat de l'Amicale des Déportés d'Auschwitz : M^e Manfred Imerglick.

Le 27 février 1981

le m.r.a.p.
reçu par
m. stirn

Une délégation du Mrap a été reçue, à sa demande, le lundi 16 février, par M. Stirn, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, à la suite de l'échec des négociations sur l'indépendance de la Namibie.

Les représentants du Mouvement ont demandé au ministre quelles mesures concrètes le gouvernement français comptait prendre pour faire respecter les décisions de l'O.N.U. concernant ce territoire. Ils ont notamment souhaité que les relations économiques qui subsistent avec la Namibie, sous administration sud-africaine, prennent immédiatement fin et que des sanctions économiques soient appliquées, unilatéralement s'il le fallait, à l'Afrique du Sud dont l'intransigeance a été reconnue par le représentant du gouvernement. Celui-ci a affirmé que la France désirait voir la Namibie accéder à l'indépendance durant l'année 1981 et s'emploierait à cela. Il a néanmoins refusé de prendre tout engagement sur d'éventuelles sanctions.

Interrogé sur la présence à Paris d'un bureau d'information de la D.T.A. organisme mis en place à Windhoek par l'occupant sud-africain, il a affirmé qu'il s'agissait

d'une initiative privée, même si des parlementaires de la majorité avaient participé à son installation.

Les représentants du Mrap ont pris acte des déclarations de monsieur Stirn. Le Mouvement va s'appliquer à ce que l'opinion publique impose dans ce domaine une politique plus ferme, plus conforme aux droits de l'homme et aux droits des peuples.

le 17 février 1981

français
immigrés
solidaires

Le Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) dénonce l'opération de M. Stoléro, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, qui s'appuie sur la polémique autour des prises de position communistes sur l'immigration pour se présenter comme le défenseur des immigrés. M. Stoléro parle des « *lois protégeant les étrangers* ». S'agit-il de la loi Bonnet et de la circulaire qui porte son nom ? Elles ont pour effet les expulsions par milliers ; pour moyen, les contrôles d'identité au faciès, les rafles au petit matin dans les foyers d'immigrés, le contrôle informatique de leur vie entière. Le Ministre évoque les quotas d'étrangers. Pense-t-il au numerus clausus dans les résidences universitaires, à celui de 5 % pratiqué dans les facultés de médecine, comme pour les juifs sous Vichy ?

Un des aspects de ce racisme officiel s'est traduit, de la part de nombreuses municipalités proches du pouvoir, par une ségrégation ethnique et sociale créant dans les communes ouvrières, des concentrations telles que le risque d'y voir apparaître de véritables ghettos n'est plus à exclure. C'est là que se situent les responsabilités.

Ceci dit, les événements de Dammarie-les-Lys amènent le Mrap à réexprimer sa vive inquiétude et sa réprobation devant les moyens employés dans certaines de ces communes pour faire face à la situation. Dans la crise que connaît la société toute entière, où le racisme et la méfiance entre les communautés naissent si facilement des difficultés quotidiennes, la prise de position du Maire de Dammarie, en dehors de toute concertation avec les intéressés, est de nature à renforcer l'idée que les immigrés seraient des indésirables.

Dans la situation actuelle, le Mrap rappelle que toute pratique ou déclaration qui soit susceptible de présenter Français et immigrés comme des concurrents est inacceptable, de même que toute attitude qui ferait des immigrés des boucs émissaires. Les problèmes qui touchent les communautés étrangères ne sauraient se résoudre sans elles.

Le 12 février 1981

LISEZ

LE REVEIL
DES COMBATTANTS

JOURNAL DE
L'A.R.A.C.

175, rue Lafayette
75011 Paris

les éditions
ouvrières



Jef Ulburghs

Pour une pédagogie
de l'autogestion

Des expériences,
une pédagogie, un projet ;
fondements et pratiques
de l'autogestion.

21884 - 232 pages.

■ action ■

d'une région à l'autre

bourgogne-
franche-comté :
la science face au
racisme

Les 1^{er} et 2 février, à Besançon, Albert Jacquard, membre du Comité d'Honneur du Mrap, donnait deux conférences réfutant les idéologies racistes, pseudo-scientifiques de la nouvelle droite. Conférence également à Grey.

A Mâcon, le 4 février, le Collectif de défense des immigrés auquel participe le Mrap, était reçu à la Préfecture : le regroupement familial, l'accueil des jeunes immigrés, les commissions d'expulsion, furent quelques-uns des nombreux sujets abordés : peut-être l'amorce d'un dialogue ?

Dijon, 30 janvier, présentation du film « *Quitter Thionville* ».

Elaboration d'un questionnaire sur le racisme et sur le Tiers-Monde à destination des élèves des lycées et collèges. Le rectorat a refusé que ce questionnaire soit diffusé dans les établissements scolaires. Affaire à suivre...

centre :
mobilisation anti-
expulsion

A Dreux, le comité local est de nouveau mobilisé pour lutter contre l'expulsion d'un jeune Marocain, Mohamed Chaboune. Le 4 février, le comité local organisait une manifestation silencieuse devant la Préfecture pour protester contre cette mesure si peu en rapport avec le délit mineur reproché à M. Chaboune.

Malgré une faible participation, « *seule une petite escouade du Mrap* » a manifesté à Chartres » titrait « *L'Echo Républicain* », nos amis du jeune comité de Dreux n'en continuent pas moins à se battre avec détermination. N'ont-ils pas obtenu une déclaration du chef de cabinet du préfet disant que ce dernier avait une certaine marge de manœuvre par rapport à la décision du Conseil d'Etat (cf. article dans « *L'Action Républicaine* », 6 février 1981).

est : les états-
généraux, le
couscous et la fête

Le 30 janvier, la M.J.C. de Metz avait demandé le concours du Mrap pour une soirée-débat sur le racisme : un premier pas vers les Etats-Généraux.

A Strasbourg, le comité du Mrap, avec de nombreuses autres associations, soutient les grévistes de la faim qui, par leur action, entendent dénoncer la situation en Turquie.

Nancy : dans le cadre des Etats-Généraux, le comité nancéen organise une réunion-débat sur le thème : « *Le racisme, qu'en pensez-vous ?* », le 11 février à la M.J.C. Philippe-Des-

forges à Nancy, avec projection du film « *Vivre ensemble à Lutèce* ».

D'autres débats sont prévus dans un lycée au Haut-du-Lièvre, à Blénod-les-Pont à Mousson, et à Tomblaine.

Il a participé à la manifestation de soutien à Jacques Bidalou et au Syndicat de la Magistrature, le jeudi 12 février, devant la cité judiciaire de Nancy.

Le comité de Longwy poursuit son action contre les expulsions. Il est partie civile dans le procès contre l'auteur d'inscriptions racistes sur les boutiques des commerçants juifs.

Le 28 mars, il organise pour les Etats-Généraux un couscous de l'amitié suivi d'une fête avec 3 groupes musicaux folkloriques (polonais, portugais, juif).

auvergne

Du 16 février au 8 mars, présentation de l'exposition du Mrap national dans les lycées et collèges de Clermont-Ferrand et de la périphérie. De nombreux débats dans les classes avec l'animation du comité local ou de professeurs membres du Mrap ou sympathisants simultanément. Fort courant d'adhésions dans le corps enseignant et d'abonnements à « *Différences* » : le comité a dépassé le cap des 75 et a en vue le chiffre de 100 abonnements.

sud-ouest

A Mont-de-Marsan, vient de naître le comité départemental des Landes.

A Angoulême, le Mrap a participé à un débat réunissant toutes les associations de type humanitaire de la ville. Cet échange de vues en présence de la presse a permis de recueillir une proposition intéressante : celle faite par les associations d'alimenter une rubrique régulière où chacune pourrait s'exprimer.

limousin-poitou-
charente :
la fête de l'amitié
entre les peuples

La première semaine de février, la Ville de Niort organisait une exposition sur le racisme avec deux thèmes principaux : le racisme lors de la 2^e Guerre Mondiale et les résurgences du racisme en France de nos jours.

Le comité de Limoges tenait un stand tout au long de la semaine d'expo. Pour clôturer cette manifestation, J. Chevassus, du comité de Limoges, animait un débat après la projection du film « *Dupont-Lajoie* ».

Le 8 janvier, le comité de Limoges tenait son assemblée générale. A cette occasion, il dressait le bilan de ses activités, notamment au sujet de la lutte intense pour l'obtention d'une aire de stationnement pour les nomades.

Le 7 février, le comité local, en liaison avec la F.O.L., animait plusieurs débats à la suite de films sur le racisme.

Toujours à Limoges, le comité prépare pour le 14 février la fête de l'amitié avec la participation de plusieurs groupes étrangers.

Case réservée
S.E.P.A.P.

A. Melki
Galerie Art-Mel
Galerie de Maîtres XIX^e
et début XX^e Siècle
Sculptures
63, Faubourg St Honoré, 75008 Paris
266-61-16

POUR VOS AMIS, VOS CLIENTS :
HOTEL RESIDENCE KLEBER
3 étoiles N.N.

97 rue Lauriston 75116 PARIS
Tél. : 553.83.30 - Télex : 260 717
Chambres luxueuses de 140 F à 240 F

REMISE DE 10% AUX LECTEURS

JNS 3



46, Chaussée d'Antin
Paris Tél. : 744 20-18
874 67-55

Gros - demi-gros
Hautes Nouveautés



TISSUS
ERGE

33, Rue Palestro - 75002 Paris
236.79.23

HIFI - SON - VIDEO - ELECTRONIQUE
JONATHAN IMPORT

89 bis rue Lauriston 75116 PARIS
Tél. : 704.30.04

VENTE DIRECTE AU PUBLIC PAR IMPORTATEUR
1 CADEAU A TOUT ACHETEUR
SUR PRESENTATION DE CETTE ANNONCE

« Plus d'un millier de participants à la fête organisée par le Mrap » (Le Populaire du Centre). « Huit heures d'amitié et de solidarité entre les peuples » (L'Echo du Centre). Deux titres de la presse de Limoges, le 16 février. Dans la salle de la Maison du Peuple, trop exigüe, se sont rencontrées une dizaine de musiques de tous les pays. Si vous voulez savoir comment ils ont fait pour avoir 1 000 personnes, venez aux Etats-Généraux, ils vous le diront !

Et comme il ne faut jamais dormir sur ses lauriers, ils organisent avec le Mouvement 1 % Tiers-Monde, une semaine cinéma et Tiers-Monde, du 14 au 18 mars. Onze films, onze rendez-vous cinématographiques de qualité.

Le 28 janvier, le comité de la Creuse tenait son assemblée générale à Guéret, décidant de relancer son action en mettant un point fort sur le lancement de « Différences ».

nord-picardie : séquestration abusives, injures et agressions racistes

Du 12 au 17 janvier, le comité de Lille animait les expositions « Le racisme est parmi nous » et « Le racisme dans le monde » dans l'entreprise Renault de Quincy.

Le comité de Lille organise, le samedi 14 mars à Lille à 14 heures, des Etats-Généraux régionaux, dans les locaux de l'ancienne Faculté de Lettres (CUEP).

Réunion des Etats-Généraux également à Arras, le 6 mars à 18 h 30.

A Sallaumines, intervention du comité local contre une expulsion.

A Laon, participation du Mrap à une semaine du cinéma sur l'Amérique Latine. Le comité local de Laon organise une réunion à Soisson avec le soutien du maire.

Interventions nombreuses du comité local de Creil face à des expulsions d'immigrés maliens. Collaboration du comité local avec S.O.S. Refoulement. Le comité local du Bassin creillois a planifié toutes ses réunions (mensuelles) de manière à les faire tourner dans différentes communes : Liancourt, Méru, Creil, Montataire, Chantilly, etc. De la sorte, il est beaucoup plus facile (et crédible) pour le comité local de demander des subventions à ces différentes municipalités. Le comité local a également participé à différentes fêtes locales.

Le comité local de Compiègne qui a eu du mal à se restructurer organise une soirée-cinéma suivie d'un débat. Il suit également le dossier d'un commerçant juif qui aurait reçu des menaces et des insultes antisémites.

A Châlons-sur-Marne, du 19 au 23 janvier, le comité local organisait une exposition sur l'apartheid. Le 20 janvier, Alexandre Moumbaris animait un débat à la suite du film « Des générations de résistants ». Cette exposition a connu un réel succès avec le passage d'environ 500 personnes durant la semaine. Idée originale (on peut les imiter). Le comité local a fait faire un tampon « Halte à l'apartheid ». Des enveloppes ainsi marquées sont vendues (10 enveloppes pour 5 F). Une réunion pour les Etats-Généraux est prévue début mars dans une M.J.C.

Actions nombreuses du comité local de Reims en particulier pour soutenir la grève de la faim des étudiants iraniens (35) à qui est refusé un titre de séjour. Agression fasciste contre les grévistes de la faim. La situation est délicate. A la suite d'un refus de service raciste dans un dancing, les victimes et le Mrap ont porté plainte.

Le comité local de Reims diffuse le questionnaire pour les Etats-Généraux. Différentes

rues de Reims vont être inaugurées prochainement en l'honneur du peuple sud-africain.

A Saint-Quentin, réunion publique, le 19 février, dans le cadre des Etats-Généraux. Nombreuses interventions du comité. En particulier en ce qui concerne les multiples inscriptions racistes émanant de « L'œuvre Française ».

Le 17 février, à Péronne, débat au lycée polyvalent autour d'un film organisé par les professeurs en liaison avec le comité d'Amiens. 400 élèves et professeurs ont débattu avec Marc Mangin et Marie-Odile Desjonquères.

Le 17 février, à Amiens, J.P. Garcia était entendu par le juge d'instruction à propos d'une boîte de nuit, le B.J.'S Club, qui refusait l'accès de son établissement aux jeunes Maghrébins ou Français musulmans. Cette affaire complexe fait suite à un procès intenté par le gérant contre le Mrap et « Le Courrier Picard » pour diffamation. Le B.J.'S. Club fut débouté et le caractère raciste de l'agression dont il s'était rendu coupable contre des étudiants marocains fut reconnu par le tribunal.

Le 4 février, débat au centre de formation des apprentis du bâtiment à Amiens à la suite

gros plan

marseille : « effacer les clichés »

1980 à Marseille : une année où, dans ce grand port cosmopolite, furent menées des luttes contre le racisme d'Etat. Certaines de ces luttes furent exemplaires et trois d'entre elles peuvent illustrer ce combat.

Trois affaires où le Mrap fut partie prenante et où furent menées des actions judiciaires en coordination avec d'autres moyens de luttes. L'affaire Youssef Sassi, Tunisien qui avait déposé plainte contre des policiers ; celle des travailleurs africains des Tuileries qui avaient fait grève contre leurs conditions de travail ; enfin, celle de Miloudi Wadhi étudiant marocain de l'U.N.E.M.

Tous s'étaient vus notamment notifier des arrêtés d'expulsion. Des multiples recours furent engagés à ces occasions devant le Conseil d'Etat et devant les tribunaux administratifs, en vue du sursis et de l'annulation de refus de séjour, en vue du sursis et de l'annulation d'arrêté d'expulsion.

De même, une plainte sur la base de la Loi du 1^{er} juillet 1972, dite loi anti-raciste, fut déposée par Youssef Sassi, tandis que le Mrap se constituait partie civile à ses côtés ; ou encore des travailleurs possesseurs de faux papiers se présentèrent spontanément devant le Doyen des Juges d'instruction pour qu'une enquête fasse la lumière sur les vrais trafiquants et non sur les travailleurs victimes.

Parallèlement, diverses actions furent menées à Marseille, et sur le plan national pour soutenir ces causes : interventions, manifestations, conférences de presse, appels, grève de la faim.

Le Mrap était présent pour apporter son soutien et donner à ces affaires un caractère national, en insistant sur le racisme dont les intéressés étaient victimes-rebelles.

En effet, ils avaient attiré l'attention du Pouvoir en place par leurs justes revendications : Youssef Sassi, militant C.G.T., les Africains des Tuileries, avaient osé faire grève et se syndiquer, Wadhi avait demandé avec ses camarades des facilités de logement pour les étudiants étrangers.

Aussi, ces activités ne pouvant officiellement leur être reprochées, le gouvernement en avait fait des délinquants de droit commun : rébellion à agent pour Sassi, occupation du C.R.O.U.S. pour Wadhi, faux papiers pour les Africains.

Cela n'était qu'un prétexte. L'autorité administrative a tranché favorablement dans les trois affaires, les arrêtés d'expulsion ont été annulés.

Depuis, des lois racistes ont été votées ainsi que celle dite « sécurité et liberté », qui aggravent encore le sort des immigrés.

A Marseille, les contrôles policiers se sont multipliés, et continuent de se faire « aux faciès », et avec quelle rigueur dans certains quartiers... Des contrôles qui laissent se déclencher les mitrailleries et répandent le sang et la vie des jeunes. Des travailleurs, des familles vivent dans l'angoisse « des papiers » et la commission d'expulsion qui continue son fonctionnement routinier, déverse dans les bateaux, dans les avions des jeunes qui ont grandi en France, des travailleurs dont on ne veut plus.

Mais à Marseille, le Mrap et les antiracistes sont omni-présents, déterminés à lutter farouchement contre tous les racismes.

Ce comité local qui comprenait 30 membres, depuis les récents événements en compte plus de 100, de toutes tendances. Les Marseillais sont de plus en plus conscients des graves problèmes posés par l'immigration et s'élèvent contre le racisme et la xénophobie entretenus par la presse locale.

Le Mrap s'implante dans les différents quartiers de la ville, créant ainsi des relais permanents.

Au travers des contrôles policiers qui se sont multipliés dans Marseille, le Pouvoir entend traiter les immigrés comme des délinquants de droit commun et les faire considérer comme tels par la population. Ce qu'il avait tenté de faire pour des militants dans les trois affaires que nous avons évoquées, il veut le faire pour chaque immigré. Aussi, forts de nos luttes, nous voulons à Marseille, nous donner les moyens d'effacer les « clichés » : immigré = chômage, immigré = délinquant.

3, BOULEVARD SAINT-MARTIN 75003 PARIS (FRANCE)
TÉL. 272.65.75 & 278.69.85



S.A. AU CAPITAL DE 360.000 F

LEN-TEX JUNIOR S.A.

**BOUTIQUE
(cacharel)**

54 rue de Béthune
59000 LILLE
Tél. : 54.75.58

h. jassel S.A.

FOURREUR

65-67, Avenue Victor-Hugo
75116 PARIS
☎ 500.69.59



65 rue de Béthune
59000 Lille
tél. 54.21.77

LEVITAN
ameublement

57, bd MAGENTA 10°
PARKING GRATUIT

**LE PLUS GRAND
MAGASIN
DE MEUBLE
DE PARIS**

Autres magasins parisiens :

« BELLE EPINE » ROSNY 2
PARLY 2 « CRETEIL SOLEIL » ARGENTEUIL
EVRY 2 et GALAXIE ITALIE

« LES QUATRE TEMPS » LA DEFENSE

22, AVENUE
DE LA
GRANDE
ARMEE PARIS
XVII
755.61.86



HEMISPHERES

de la projection de « Dupont-le-Joie ». Le débat fut riche avec ces jeunes qui sont déjà dans la vie active et au contact avec des immigrés, sur les lieux de travail, mais aussi sur les lieux de loisirs (bals, fêtes, etc.). Le questionnaire du Mrap leur a été distribué.

Le 6 février, assemblée générale de l'Association pour les journées cinématographiques contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. Les militants du Mrap y étaient très nombreux. Les objectifs des J.C.A. sont de 3 ordres : un festival international du film antiraciste, du 10 au 21 mars 1982, une cinémathèque antiraciste, un ciné-bus régional. Le Festival d'Amiens a touché 8 000 personnes en 1980 ; il espère sensibiliser plus de 20 000 personnes dans toute la région Picardie en 1982.

A Amiens, le 24 janvier, la municipalité recevait François Grémy : le coup d'envoi était donné pour les Etats-Généraux.

Distribution de tracts, le 7 février, à la suite de l'agression raciste contre un immigré marocain sur le marché d'Amiens, la semaine précédente. Le samedi 4 février, a eu lieu, à l'appel des étudiants et travailleurs marocains (avec le soutien du Mrap) une manifestation de rue contre le racisme anti-immigrés. 300 personnes étaient présentes. J.P. Garcia prit la parole au nom des différentes associations. Le comité prépare les Etats Généraux qui auront lieu le samedi 14 mars.

Assemblée régionale, le dimanche 8 février à Creil. Etaient présents les comités locaux de Creil, Compiègne, Reims, Châlons, Amiens.

rhône-alpes : cinéma antiraciste

A Valence, le comité local organisait un mini-festival du film antiraciste, les 29, 30 et 31 janvier. Ce programme s'inscrivait dans le cadre de la semaine d'exposition. « Le racisme est parmi nous » organisée à la M.J.C. locale.

A Lyon et Grenoble, participation du comité local à une table ronde sur les Droits de l'Homme.

ouest : prison ferme pour « racisme ordinaire »

Au Mans, deux condamnations, l'une de trois, l'autre de six mois de prison ferme, ont été prononcées à l'encontre de deux Français ayant agressé, en juin dernier, deux Maghrébins. Le comité local, qui soutenait les deux victimes, a organisé quelques jours avant le procès un débat sur le racisme à la suite du film « A clochepied au-dessus des frontières ».

Le comité du Mans vient d'organiser, sous forme de supplément au n° 0 de « Différences », une excellente brochure d'information sur le Mouvement. Elle rappelle l'action nationale et locale ; elle fait un bilan détaillé du conflit des poseurs de rails chez Desquesne et Giral ; elle dénonce le racisme dans les facultés ; elle fait aussi un rappel des agressions racistes dans le département. Un fascicule concis et plein de renseignements.

Le 6 février, à Breteuil, des membres du comité d'Evreux ont répondu à l'invitation de la Fédération de parents d'élèves Andrieu, pour une soirée d'information sur le racisme.

Le comité d'Evreux avait, en janvier, tenu une conférence de presse attirant l'attention

droit et liberté ■ n° 399 ■ mars 1981

sur l'arrêté d'expulsion qui devait frapper un travailleur algérien. Le comité avait déjà adressé une lettre au Préfet lui demandant de surseoir à cette décision. Il dénonçait à cette occasion « le racisme administratif » de la commission d'expulsion dans un département où le « racisme ordinaire » est plutôt plus modéré qu'ailleurs.

Le comité de Nantes a préparé activement un forum sur le thème de « l'amitié entre les peuples » qui s'est tenu le 21 février.

Mercredi 28 janvier à 14 heures, à la MJC de Bernay, rencontre avec les jeunes.

Communiqué du Mrap-Rouen affirmant sa solidarité avec un délégué syndical des P.T.T. originaire des Antilles. L'atteinte aux libertés syndicales se double d'une discrimination raciale et d'un chantage (menaces sur le droit au voyage vers les Antilles).

Le 22 janvier, le Mrap-Rouen s'était associé à une manifestation de soutien au peuple du Salvador.

sud-est : meeting et manifestations anti-expulsions à Marseille

A Marseille, le 16 janvier, le Mrap organisait, en compagnie de la Ligue des Droits de l'Homme, de la CIMADE et de la LICRA, les « 6 heures contre le fascisme » avec projection du film « Nuit et Brouillard » suivi d'un débat.

Le comité de Nîmes organisait le 20 janvier un débat sur le racisme et l'antisémitisme à la suite de la représentation de la pièce « L'atelier ».

Le comité d'Avignon a été reçu avec d'autres associations par le maire de la ville pour



VOUS ETES FEMME
VOUS TRAVAILLEZ

Seul magazine féminin
syndical

ANTOINETTE-CGT TRAITE DES QUESTIONS QUI
VOUS INTERESSENT

Chaque mois, 80 pages d'enquêtes, de reportages, sur ce qui fait la vie des femmes au travail et au dehors.

Bulletin à adresser à ANTOINETTE, 50 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris (CCP 879658 F Paris) accompagné du règlement de l'abonnement.

NOM :
Prénom :
Fédération professionnelle :
Adresse :
Code postal :
Ville :
A partir du mois de :

Règlement joint à l'ordre d'ANTOINETTE, soit la somme de 66 F pour 1 an (1) :

chèque bancaire CCP Mandat

(1) Cochez la case correspondante

ETABLISSEMENTS

70, rue du Molinel, LILLE

Tél. 54.86.21

JITEX

BONNETERIE
GROS ET DEMI-GROS

prêt à porter féminin

siguy

508 09.42

36, RUE DU CAIRE PARIS 2

FOURRURES

AU RENARD BLEU

68, AVENUE DES GOBELINS 68
75013 PARIS
Tél. : 331.16.85

LA QUALITE ARTISANALE
Prix Artisanaux

BELLE BROCANTE
500 m2

remise à tous les sympathisants de droit et liberté

SOFER

86, rue d'Amsterdam
75009 PARIS
Tél. 874 93 98

BIJOUTERIE FANTAISIE-BOUTONS
PERLES ET PIERRES IMITATION POUR BRODERIE
CERAMIQUES - CRISTAUX DE BOHEME
ARTICLES DE CADEAUX

FRIED FRERES

Société Anonyme au Capital de 1.440.000 Francs
Maison fondée en 1886
SIRET 552 046 112 00017

13, rue du Caire - 75081 PARIS CEDEX 02

Tél. : 233.51.55
Télex FRIED 220 060 F

arbois

le leader de la publicité par l'objet

pour nous questionner appelez-nous :

731.47.00

pour venir nous voir :

11 bis, impasse Abel-Varet, 92110 Clichy
à 300 mètres de la sortie du périphérique porte de Clichy.

Case réservée
K.C.

MAISONS RECOMMANDÉES

— Ets Marcel Dystelman
31 rue de Turenne - 75003 PARIS
— PIA Boutique
54 rue du Four - 75006 PARIS

un entretien sur le refus de logement aux travailleurs immigrés.

A la suite de la détérioration de l'accueil traditionnel des Gitans dans la commune de Vedène, le nombre trop élevé de caravanes posait des problèmes sanitaires graves. Le maire décida d'interdire le stationnement de tout véhicule. Le Mrap a demandé à rencontrer le maire de Vedène. Aux termes d'une discussion « franche et détendue », le maire permet à nouveau le stationnement ; le Mrap intervient auprès de différentes mairies et de la préfecture pour que soit créé un terrain de stationnement intercommunal.

Le comité local de Bastia tient une permanence tous les jeudis après-midi. Des cours d'alphabétisation sont également proposés aux femmes immigrées. A Toulon, conférence, le 27 février, de Mme Chombart de Lauwe sur le thème « Présence du nazisme ; les nouvelles droites « révisionnistes » ; l'antisémitisme et le racisme ».

■ courrier ■

a propos du colloque sur la place des tsiganes et des gens du voyage dans la société française

J'assistais au colloque consacré aux Tsiganes. Je suis surpris que vous n'ayez pas mentionné l'incident qui s'est produit l'après-midi.

Quand les organisateurs ont annoncé l'ordre des interventions de ce débat, ordre qui mettait plusieurs « gadgés » avant les Tsiganes, l'ensemble de ceux-ci a quitté la salle. Je pense que les organisateurs avaient redouté que la discussion ne dégénère trop vite en disputes entre groupes tsiganes rivaux.

Quoi qu'il en soit, l'effet fut mauvais. Mais finalement l'après-midi, entre « gadgés » fut riche en témoignages comme vous le relatez.

Ce n'est qu'à la fin que certains Tsiganes revinrent dans la salle. Entre temps, ils avaient tenu une réunion dans une autre salle avec quelques militants du Mrap. Et cette réunion s'était, semble-t-il, déroulée de façon sinon réconciliée, du moins courtoise. A quelque chose, malheur est bon.

Francis Garceau
Paris

N.D.L.R. : Il est vrai que le compte-rendu du colloque n'a pas signalé « l'incident » de l'après-midi, dans l'intention de ne pas alimenter des polémiques que d'autres journaux s'étaient chargés d'attiser ! Nous mentionnions néanmoins, dans le compte-rendu de la matinée, certaines difficultés et insuffisances du Colloque.

Par ailleurs, nous nous sommes réjouis d'apprendre la constitution fin janvier d'une Fédération Tsigane de France regroupant : le Comité national d'entente, le Comité Rom de France et l'Association évangélique tsigane.

pyrénées-languedoc : avec les jeunes vers le 21 mars

A Montpellier, du 21 au 27 janvier, le Mrap, en compagnie d'autres associations, proposait sept films suivis de débats.

En février, une campagne de sensibilisation en direction de tous les établissements du second degré : collèges, L.E.P. et lycées, a été lancée dans le cadre des Etats Généraux en utilisant des panneaux d'exposition sur « le racisme au quotidien ». Deux débats sont prévus à la Maison des Jeunes de Castelnau et à La Paillade. Le 18 mars aura lieu un débat dans le centre de Montpellier. Le comité local de

Nul doute que si cette fédération avait été constituée avant le colloque, celui-ci aurait pu se dérouler de manière plus constructive.

affaire faurisson-chotard : une lettre du pasteur a. dumas

Dès que j'ai appris que le Mrap excluait M^{re} Chotard pour avoir accepté de défendre M. Faurisson, j'ai envoyé ma démission de membre du comité d'honneur du Mrap. J'estimais en effet de la plus haute importance qu'un mouvement antiraciste comme le Mrap ne donne pas le sentiment qu'il refusait à un inculpé, quelles que soient ses opinions, le droit d'être légalement défendu ni même qu'il entendait réserver à des avocats partageant plus ou moins les positions de l'inculpé, l'exclusivisme de sa défense. Si nous commençons, le moins du monde, à faiblir sur ces points, nous sommes déjà, à mon avis, sur la pente savonnée qui mène aux pratiques totalitaires.

Deux informations que je n'avais pas précédemment, m'amènent cependant aujourd'hui à retirer cette démission et à demeurer dans le comité d'honneur du Mrap. Pourquoi M^{re} Chotard s'est-il inscrit au Mrap seulement en mai 1980, c'est-à-dire sans doute vers le moment où il acceptait la défense de M. Faurisson ? Pourquoi aussi M^{re} Chotard n'a-t-il pas publiquement protesté quand, à Europe n° 1, M. Faurisson utilise l'appartenance au Mrap de M^{re} Chotard comme argument en faveur de la position qu'il ne serait pas raciste ? Tout ceci sent plus ou moins la magouille et laisse au moins redouter qu'il n'y ait là un montage en vue d'un effet de plaidoirie.

J'ai tenu à dire le plus clairement possible mes questions de principe et mes interrogations de fait. Car, sans clarté, il n'y aurait pas de confiance entre nous.

Pasteur André Dumas
Paris 6^e

Montpellier se préoccupe également du lancement de « Différences ».

A Narbonne, le comité prépare activement les Etats-Généraux mettant l'accent sur la jeunesse, en organisant de nombreux débats dans les lycées et C.E.S. du département.

C'est un véritable numéro spécial de droit et liberté qu'a produit le comité des « Pyrénées Orientales ». Au sommaire : les Etats-Généraux, l'action juridique, « Différences », bloc-notes « La Vie du Mrap » et une rubrique fort utile : du matériel pour agir. Le comité des Pyrénées-Orientales a reproduit le tract du Mrap « Non aux mensonges, non au racisme », tract déjà ancien, mais qui rappelle d'une manière efficace nombre de réponses du Mrap à des questions d'actualité.

Les interventions du comité local de Perpignan pour les Etats-Généraux sont présentées dans le dossier spécial sur ce thème. Toutefois, rappelons une initiative originale et sympathique : le 1^{er} mars, à Cabestany, journée « Cousins et animation ». Objet : faciliter le contact entre adhérents et amis du Mrap, assurer des fonds au comité.

Un week-end d'animation consacré au racisme a eu lieu du 12 au 15 février à la M.J.C. de Bram (petite ville de 3000 habitants, à 20 km ouest de Carcassonne). Cette manifestation organisée conjointement par la M.J.C. de Bram, le Mrap, les Clubs UNESCO et Amnesty International comportait notamment une exposition et une soirée-débat le vendredi 13 avec projection de films à laquelle une centaine de personnes a participé ; plusieurs classes de l'école primaire de Bram ont visité l'expo.

A noter que si les films présentés portaient uniquement sur l'Afrique du Sud, l'exposition et le débat abordait l'ensemble des problèmes du racisme (le racisme en France, l'attentat de Copernic, les campagnes anti-immigrés, la xénophobie, l'antisémitisme, etc.).

région parisienne sud

Dans un article signé Patrice Burnat et publié dans « Paris-Normandie », « Paris-Poissy » et « Paris-Mantes » est évoquée l'opposition de pseudo-écologistes, pendant deux ans, à la construction de la mosquée. « Par miracle, grâce aussi peut-être à l'action immédiate du Mrap de Mantes-la-Jolie et à ses appels au calme, le Val Fourré n'a pas vu d'affrontements entre les deux communautés » (31.01.81). Le débat public s'était également développé dans la presse locale « Le Courrier de Mantes » qui a rendu compte à plusieurs reprises des interventions du Mrap. 24 janvier : réunion de préparation des Etats-Généraux.

Novembre-décembre 1980 : mise en place de nouveaux comités locaux. Marly-le-Roi : au cours d'une réunion constitutive avec la participation d'André Goury, du comité de Sartrouville.

Aux Mureaux, réunion constitutive avec la participation de Claude Richard, du bureau national.

Janvier 1981 : soirée-débat à l'Ecole-St-Martin, de Pontoise. Elèves de seconde, première, terminale, avec la participation d'André Goury et Claude Richard. Thème : le racisme quotidien.

Dimanche 1^{er} février : un témoignage est demandé à Claude Richard, au nom du Mrap sur les violations actuelles des Droits de l'Homme, dans le cadre de la messe de la paroisse de Montesson-la-Borde.

La commission immigrés de la municipalité de Plaisir et le comité local du Mrap ont organisé, le 27 février à la cantine de l'école des Petits-Prés, une conférence-débat animée par A. Lahalle, juriste, sur le thème « La législation

Fourrures

Pelleterie

FOURRURES LION

Maison fondée en 1912
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 230.000 Frs

74, Rue de Provence - PARIS-IX^e - Tél. : 874-10-65

hôtel mont blanc

★ ★ ★

51, rue Lauriston, 75116 PARIS.
Tél. 553.04.70

Un jardin pour augmenter la sensation de bien-être dans cet hôtel de grand confort à la décoration résolument contemporaine.

dan.bott.

Fabricant de prêt-à-porter la mode du style des prix

DAN.BOTT. S.A.R.L. MODELOR au Capital de 100.000 Frs.

5, Rue d'Alexandrie. 75002 PARIS
508.43.65 236.09.29

PULLS - CHEMISIERS * IMPORT - EXPORT

VANGO

24, rue du Caire - 75002 PARIS

TÉL. : 236 58.26 - 236 58.27



R. W.

BRITANNIA boutique

Le spécialiste du meuble anglais grand choix en direct de Londres

283, Rue du Fg St-Antoine 75011 Paris
R.E.R et MÉTRO NATION TEL: 372-65-26

MANUFACTURE DE TRICOTS EN TOUS GENRES Ets R.B.

16, rue Sainte-Apolline
75002 PARIS - Tél. : 508.12.89

Groseille

Fabricant prêt à porter

219, RUE ST-DENIS 75002 PARIS

233.83.40

233.67.45

CARINA

12, rue Léopold
54300 LUNEVILLE
Tél. : 16/83 - 73.08.18

des immigrés - Information juridique et échange sur des problèmes concrets ».

A Sartrouville, le samedi 21 février, « Etats-Généraux de l'antiracisme » avec participation de groupes folkloriques portugais et maghrébins ; échanges, débats. Projection de « J'accuse ! » extrait du film télévisé « Bonjour Monsieur Zola » suivi d'un débat « Antisémitisme et racisme aujourd'hui ». A noter que le comité de Sartrouville vend un bon de soutien : 10 francs.

Réunion-débat sur le racisme, le 30 janvier à Dourdan. L.A.S.T.I. invitait Pierre Krausz, membre du secrétariat national du Mrap.

Le samedi 13 décembre, à Créteil, manifestation organisée en faveur de Youssef et Affif Djellat.

Intervention du comité local de Plaisir et de la commission nationale du Mrap « Tsiganes et Gens du voyage » auprès du préfet des Yvelines pour dénoncer, d'une part, certaines manifestations « anti-gitans » de commerçants à Plaisir et pour réclamer une véritable politique d'ensemble dans tout le département. N.B. : cette lettre peut être pertinemment utilisée par d'autres comités locaux (écrivez au siège).

A Saint-Quentin-en-Yvelines, intervention auprès de la Société S.G.N., à Montigny-le-Bretonneux qui avait refusé un emploi à un Français d'origine malienne en disant « Mais, je n'ai pas besoin de Noirs... ».

Le vendredi 27 février à 20 h 30, aura lieu un débat « Le racisme et la loi » organisé par le comité local de Melun et de sa région. Ce comité, fort dynamique, a édité un bulletin intérieur complet faisant le point sur les grandes actions nationales : Etats-Généraux, « Différences », etc. Il présente son bureau et initiative intéressante du point de vue militant, il présente le nombre d'adhérents sur chacune des 27 villes ou villages dans lesquels le comité est implanté. Une telle formule permet de voir aisément comment le Mrap doit orienter certaines campagnes d'adhésions. Ce sont des « détails » de ce genre qui permettent un développement du Mouvement.

PRESIDENT D'HONNEUR : Pierre PARAF

PRESIDENT DELEGUE : François GREMY

VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PHAN, M^e George PAU-LANGEVIN, Docteur François GREMY.

SECRETAIRE GENERAL : Albert LEVY

COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Maurice BEJART, Jacques BERQUE, Général de BOLLARDIERE, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Marie José CHOMBART de LAUWE, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Pierre GARRA, Colette GUILLAUMIN, Monseigneur Guy HERBULOT, Jean HIERNAUX, Georges HOURDIN, Albert JACQUARD, Professeur François JACOB, Pierre JOXE, Jean-Pierre KAHANE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Françoise MALLET-JORIS, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Jean PICART LE DOUX, Gilles PERRAULT, Marcel PRENANT, Wladimir RABI, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Vieira da SILVA, Jean SURET-CANALE, Haroun TAZIEFF, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VIC'OR-BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Iannis XENAKIS, Bernard ZEHRFUSS.

région parisienne nord

A Sarcelles, assemblée générale, réception annuelle, remise des cartes du Mrap 1981 suivie d'un apéritif : les titres des articles parus dans la presse locale sont divers. Une chose est sûre : c'est que la formule est bonne. Le « Parisien Libéré », dans son édition du Val d'Oise, reconnaît que cette rencontre, suivie de la projection de « Bako » fut très riche. Il titre « Mrap : un film plus parlant qu'un discours ». Pour qui connaît « l'antiracisme » à éclipses du « Parisien Libéré », il faut saluer l'initiative du comité de Sarcelles.

A noter également la participation du Mrap à un journal « financé par la municipalité mais réservé aux associations ». Un article dans la revue « Vie publique » de décembre 1980 relate cette activité.

Est-il besoin de rappeler qu'une activité durable du Mrap passe par l'affirmation de l'existence du Mrap en tant qu'association autonome mais aussi par une bonne insertion dans la vie associative locale.

Le comité Asnières-Gennevilliers a développé son action dans deux grands axes : d'une part, une activité courante en fonction de la réalité locale et des campagnes nationales ; d'autre part, une volonté d'aider à la création de comités du Mrap dans les localités avoisinantes, villes de banlieue aux problèmes multiples.

Ce comité a également publié un document fort pertinent sur la législation relative à la nationalité française ; il s'attache également à éclaircir la question de la nationalité des jeunes Algériens résidant en France. Ce document nourri à des sources multiples est très accessible aux militants.

Le comité local d'Asnières-Gennevilliers a également publié un document de 8 pages à l'usage des diffuseurs de « Différences ».

Comité de Chelles et environs : dans un C.E.S. à Champs/Seine, projection de deux films, de 15 heures à 16 heures, suivie d'une discussion avec 150 élèves, le lundi 26 janvier. Cette rencontre se situe dans le cadre des Etats-Généraux et était organisée avec l'association L.P.S. des Coudreaux-Chelles.

Le comité local de Rueil-Nanterre-Suresnes-Saint-Cloud a tenu son assemblée générale, le lundi 19 janvier 1981, à 20 h 30 à Nanterre.

paris, en vrac

Les comités parisiens ont examiné avec les syndicats CGT et CFDT de l'ANPE la situation résultant des pratiques discriminatoires à l'embauche et la formation dans le cadre de ses services officiels. Les 3 organisations ont décidé de joindre leurs efforts pour exiger la fin de ces discriminations et agir, si nécessaire, dans le cadre de la Loi du 1^{er} juillet 1972.

Intervention du comité 5^e-6^e arrondissements à la suite de l'attentat fasciste contre le cinéma Saint-Séverin (projection du film « La Bataille d'Alger »).

Article dans la revue « Quartiers Libres » (« Le Canard du 19^e et de Belleville ») pour présenter le comité local du Mrap et son activité.

Article dans « L'Echo », le journal mensuel du foyer Picoulet, présentant le comité du Mrap du XI^e arrondissement (numéro de décembre 1980). Le Foyer Picoulet accueille également les réunions du Mrap.

« Le 18^e antiraciste » édité par le comité du Mrap-18^e continue son petit bonhomme de chemin. Bulletin ronéoté d'une vingtaine de pages, le n^o 16 de décembre 1980 titrait « C.R.S. à Barbès ». Le dossier. De nombreux témoignages des habitants et des syndicats de policiers permettent d'établir le vécu d'un quartier « occupé » par une compagnie de C.R.S. « La compagnie J.P. Bloch » comme disent certains habitants.

Tract du comité Pitié-Salpêtrière appelant à soutenir notre action.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p.

Je m'abonne à droit et liberté



Nom (en capitale)

Prénom

âge

Profession

Adresse

Code postal

Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 60 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrap.

Abonnement d'un an à droit et liberté (60 F). Abonnement de soutien (120 F). Etranger (90 F). C.C.P. 9239-81 Paris ■ Rayer la mention inutile

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrap)
120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c.c.p. : 14-825-85 paris

- C'EST TON NOUVEAU LIVRE D'HISTOIRE?
- OUI PAPA!



OH, IL Y A BEAUCOUP DE BELLES
ILLUSTRATIONS.



MAIS!... MAIS!... C'EST INADMISIBLE!!!



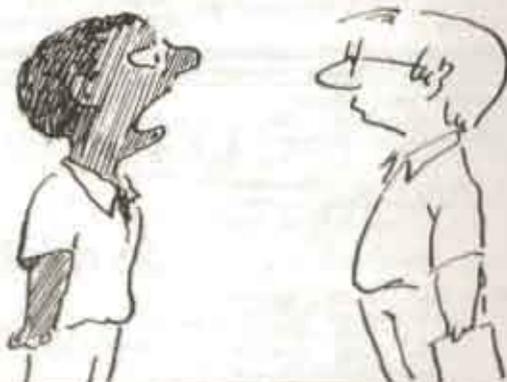
M'SIEU! M'SIEU! VOUS AVEZ VU CE LIVRE
D'HISTOIRE?



JE LE CONNAIS, IL EST TRÈS BIEN.



TRÈS BIEN!... MOI, J'AI APPRIS QUE...



... NOS ANCÊTRES ÉTAIENT LES GAULOIS, OR
IL N'Y A RIEN DE TEL DANS
CE LIVRE!



VOUS VOULEZ DONC COUPER MON FILS DE
SES RACINES!

